

**Mariage**

**entre**

**Adèle de MAISTRE**

**&**

**Hippolyte TERRAY**

**à Nice**

**le 06 juin 1843**

**Acte au registre de la cathédrale de Nice (Alpes-Maritimes)**

**& Traduction au registre de la commune de La Motte-Tilly (Aube)**

**avec Notes biographiques sur les mariés, leurs parents et témoins**

## Préface

*Faire de la généalogie réserve souvent des surprises inattendues. Le document qui suit vous en procurera sans doute.*

*Je travaillais l'été dernier sur un autre document familial, la généalogie MAREÛIL. Mon arrière-grand mère maternelle, Marie BOULA de MAREÛIL 1869-1954 épousa Xavier de MAISTRE 1866-1943, arrière-petit fils du célèbre Joseph de MAISTRE 1753-1821, diplomate, philosophe et écrivain. J'ai alors remarqué qu'un certain Hippolyte TERRAY s'était allié par son 2<sup>e</sup> mariage à une descendante d'une MAREÛIL (voir note 11).*

*Or, cet Hippolyte TERRAY, deux fois veuf, épousa ensuite, en 3<sup>e</sup> noce, Adèle de MAISTRE, fille aînée de Joseph de MAISTRE. Je voulus découvrir l'acte de mariage et je découvris qu'il était en italien ! En effet, ce mariage se fit à Nice en 1843. Le comté de Nice, cédé à la maison de Savoie dès 1419, fit partie du royaume de Piémont-Sardaigne jusqu'à l'annexion par la France en 1860. La langue officielle y était donc bien l'italien.*

*Mais, coup de chance, je découvris une traduction de l'acte en français et en plus que bonne et due forme sur les registres de la municipalité de La Motte-Tilly, fief d'Hippolyte TERRAY. Cette traduction avec sa transcription occupe une bonne partie du document.*

*Je voulus alors bien sûr en savoir plus sur le marié, la mariée, l'évêque qui bénit leur mariage et leurs témoins, des personnages non anodins. Ainsi, petit-à-petit, je construisis un document de 40 pages.*

*Avec des anecdotes peu connues, ce qui suit nous renseigne non seulement sur des MAISTRE qu'on ne connaît pas assez, l'artistique Adèle et son frère Rodolphe partagé entre le royalisme et la défense du pape, mais aussi sur le dernier des LAVAL-MONTMORENCY, le bon duc Eugène, « dernier de la race du premier baron chrétien ». Il avait épousé la sœur cadette Constance de MAISTRE, il avait beaucoup de biens, mais il fit aussi beaucoup de bien, comme Hippolyte TERRAY, d'ailleurs, rattrapant ses errements de jeunesse !*

*Enfin on découvrira aussi comme témoins du mariage un Niçois bien trempé, TRINCHIERI qui, comme Rodolphe de MAISTRE, se mit pour un temps au service du Tsar de Russie ; on fera connaissance avec un autre royaliste français convaincu, CHELAINCOURT, et un diplomate bibliophile, CHATEAUGIRON.*

*Bonne lecture !*

À Corsier, le 21.09.2020,  
Pierre X. Angleys



**Adèle de MAISTRE**, vers 1816 – Collection particulière, courtoisie de Gabriel de Maistre.  
Ce portrait a été exécuté par son oncle **Xavier de MAISTRE** entre le 14 novembre 1814, date de l'arrivée de **Franceline**, **Adèle** et **Constance** à St Pétersbourg et le 27 mai 1817, date du départ de **Joseph de MAISTRE**, son épouse et ses filles sur le vaisseau russe *Hambourg* à destination de Calais.



**Noblesse et titres** : Titre de comte héréditaire « à cause des louables qualités qui ont déjà rendu illustre cette famille » accordé le 08.09.1778 par le roi Victor-Amédée III de Sardaigne en la personne de **François-Xavier MAISTRE** 1705-1789 à Chambéry.

**Armoiries** : D'azur à trois soucis d'or.

**Devise** : Fors l'honneur, nul soucy.



**Hippolyte TERRAY** –Portrait vers 1810,  
par **Marie Marguerite Françoise ROUCHIER**, née **JASER** 1782-1873.



**Noblesse et titres** : Anoblissement par la Grande Chancellerie de France le 12 février 1711 par la charge de secrétaire du Roi Louis XV attribuée à la personne d'**Antoine TERRAY** 1662-1727. Arrêt du Grand Conseil portant dispense du marc d'or de noblesse à Versailles le 19.05.1772.

**Armoiries** : D'azur à la fasce d'argent chargée de cinq mouchetures d'hermine de sable et accompagnée de trois croix pattées (parfois tréflées) d'or, 2 et 1, et au chef aussi d'or chargé d'un lion issant de gueules.

## Les époux et leurs parents.

**Anne Xavière Adèle de MAISTRE** ♀ (née le) 16.06.1787 à Chambéry fut baptisée le 18.06.1787 à la paroisse St Léger ; † (décédée le) 13.12.1862 à 5 h ½ du soir dans son appartement de Rome face à l'église du (ù. Avec la permission du Saint-Père, elle fut inhumée de l'église du Gesù des Jésuites, son église favorite<sup>1</sup> ; ∞ (épousa le) 08.06.1843 à Nice, à l'âge de 55 ans<sup>2</sup>, **Claude Hippolyte TERRAY**, vicomte **de ROSIÈRES** et seigneur **de SAINT-GERMAIN** âgé de 69 ans ♂ (né le) 22.01.1774 à Paris<sup>3</sup> et qui y fut baptisé en l'église St Gervais et St Protais ; † 11.08.1849 à midi ½ à l'hôtel du Petit Paris, maison Longue, 28 rue d'Italie à Chambéry<sup>4</sup>, obsèques en l'église St François de Sales de Chambéry et inhumation le 18.08.1849 au cimetière Picpus à Paris 12<sup>e</sup>.

PARIS ARCHIVES		V3E/N 2103
NAISSANCES.		
ANNÉE	1787	Arrondis <sup>4</sup> ancien.
Nom	Gervais	
Prénoms	Claude Hippolyte	
Date de la naissance	22 Janvier 1774	

FRAD073-3E 40 192/563

Le sixième juin 1787 et née et le dix-huitième Juin a été baptisée Anne Xavière Adèle fille de Mess<sup>rs</sup> Joseph Marie Comte Maistre substitut Avocat général au Sénat et membre du Conseil de La Réforme et de Dom<sup>es</sup> Françoise Marguerite de Morand mariée parant Mess<sup>rs</sup> François Xavier Comte Maistre Président du Sénat de Savoie et Conservateur général des Archives de L. L. M. R. R. en Savoie, Mar<sup>q</sup> Dame Anne Marie Xavier Du Mesge veuve de Mess<sup>rs</sup> Jean Pierre de Morand Min<sup>is</sup>tr

Sur l'acte de baptême<sup>5</sup> ci-dessus, on relève que le père d'**Adèle de MAISTRE**, Messire **Joseph Marie** comte **MAISTRE** avait alors la fonction de substitut avocat général au Sénat de Savoie qui siégeait à Chambéry et qu'il était membre du Conseil de la Réforme<sup>6</sup> (des Études). Plus tard, **Joseph de MAISTRE** 1753-1821, reconnu comme philosophe et écrivain contre-révolutionnaire, devint ministre

<sup>1</sup> Cf. *Vie d'une famille de 1861 à 1876 d'après les correspondances Maistre* (Archives de Bissy, document familial obtenu par la courtoisie de **Gabriel de MAISTRE**). L'information sur le décès et l'inhumation d'**Adèle** se trouve dans une lettre de **François de MAISTRE** 1841-1926, fils cadet de **Rodolphe de MAISTRE** 1789-1866, datée du 17.12.1862 à Rome et envoyée à sa belle-soeur **Mary O'BYRNE** 1831-1900, veuve de **Joseph de MAISTRE** 1825-1861 fils aîné de **Rodolphe**. La première épouse de **François**, **Henriette JUCHAULT de LAMORICIÈRE** 1850-1869 et sa nièce **Bénédictte de MAISTRE** 1863-1866 fille de son frère **Eugène de MAISTRE** 1834-1908 et de **Marie de MENTHON** 1839-1879 ont aussi leurs tombes en la chapelle St François Xavier de l'église du Gesù à Rome.

<sup>2</sup> Noter que les actes de mariage montrés plus loin donnent à **Adèle** lors de son mariage l'âge de 53 ans plutôt que 55 ans : est-ce une erreur de lecture d'un chiffre ou bien un trait voulu de coquetterie féminine ? De même, son époux **Hippolyte** déclare avoir 68 ans quand il a en fait 69 ans, et publiquement il se donnait 60 ans comme quoi la coquetterie n'est pas seulement un trait féminin !

<sup>3</sup> *État civil de Paris, Fichiers de l'état civil reconstitué, Naissances V3E/N 2103.*

<sup>4</sup> *Archives Départementales de Savoie, Chambéry, Registre Paroissial de Saint-François de Sales, Sépultures 1849, cote 3E 1197, pg. 243.*

<sup>5</sup> *Archives Départementales de Savoie, Chambéry, Registre Paroissial de Saint-Léger 1774-1792, cote 3E 40, pg. 192.*

<sup>6</sup> Commission supérieure décidant des règlements de l'instruction publique et veillant à leur application.

plénipotentiaire du royaume de Sardaigne auprès du tsar de Russie [Alexandre I<sup>er</sup>](#) à Saint-Pétersbourg. Il termina sa carrière comme Ministre d'État Régent de la Grand Chancellerie à Turin.



*Joseph de MAISTRE, le père d'Adèle.*



*Franceline MORAND de SAINT-SULPICE, la mère d'Adèle.*

*Son époux l'appelait affectueusement « Madame Prudence » – Collection particulière, courtoisie d'Isabelle von Mautner-Markhof, née de Maistre.*

Au baptême, la mère d'[Adèle](#) porte le nom de Dame [Françoise Marguerite de MORAND](#). La comtesse [de MAISTRE](#) est plus connue sous le nom de [Franceline MORAND de SAINT-SULPICE](#) 1759-1839 (elle mourut chez son fils [Rodolphe de MAISTRE](#) à Nice, et les funérailles y eurent lieu en la cathédrale Sainte-Réparate). Le parrain d'[Adèle](#) fut son grand-père paternel Messire [François Xavier](#) comte [MAISTRE](#) 1705-1789 cité sur l'acte de baptême comme Président du Sénat et Conservateur des Apanages de Leurs Altesses Royales en Savoie. Reconnu comme magistrat intègre, il présidait depuis 1768 le Conseil de la Réforme des Études. Son fils [Joseph](#) en devint membre en 1787, puis Sénateur

en 1788. La marraine d'**Adèle** fut sa grand-mère maternelle Dame **Anne Marie FAVIER du NOYER** 1732-1812, veuve de **Jean Pierre de MORAND de SAINT-SULPICE** 1703-1759, capitaine au Régiment du Chablais.

Comme son oncle **Xavier de MAISTRE** 1763-1852, l'écrivain du *Voyage autour de ma chambre* qui fut aussi un habile portraitiste et peintre, **Adèle** maîtrisait fort bien l'art du dessin, comme on peut le voir dans son autoportrait qui précède et dans les dessins qui suivent. **Adèle** avait pris des cours auprès d'un certain maître Bussolini à Turin<sup>7</sup> que **Xavier** nommait « à la piémontaise » Buzzolin dans sa correspondance.



*Femme songeuse, dessin signé par **Adèle de MAISTRE** – Collection particulière, courtoisie d'Isabelle von Mautner-Markhof, née de Maistre.*

---

<sup>7</sup> Cf. *Lettres et Opuscules inédits du Comte Joseph de Maistre*, par son fils Rodolphe, Tome I (Vaton, Paris - 1853, pg. 169).



*Stéphanie (son surnom étant Fanni ou Fanny) de VIRIEU<sup>8</sup> par Adèle de MAISTRE –  
Collection particulière, courtoisie d'Isabelle von Mautner-Markhof, née de Maistre.*

**Hippolyte TERRAY**, après avoir été élève au collège Duplessis, émigra à Leipzig puis en Angleterre pendant la Révolution. **Hippolyte TERRAY** rentra en France vers 1796. Il devint préfet de la Côte-d'Or (1814-1815), puis du Loir-et-Cher (1816-1819). On l'avait promu officier de la Légion d'honneur le 18.01.1815. **Hippolyte TERRAY**, émigré, avait eu dans sa jeunesse en Allemagne une relation avec **Barbara Juliane de VIETINGHOFF-SCHEEL** 1764-1824 qui devint baronne **de KRÜDENER**. La baronne eut plus tard un rôle d'illuminée à la cour du tsar **Alexandre I<sup>er</sup>**.

---

<sup>8</sup> Contemporaine d'Adèle, fille du marquis **François-Henri de VIRIEU** 1754-1793 qui fut tué par un boulet en combattant la Révolution à Lyon, **Stéphanie de VIRIEU** 1785-1873 fut une élève du célèbre peintre **Jacques Louis DAVID** 1748-1825. Elle produisit des milliers d'œuvres, dessins, peintures, sculptures, exécutant entre autres une lithographie de **Joseph de MAISTRE** 1753-1821 et un portrait d'**Alphonse de LAMARTINE** 1790-1879.

De la liaison entre le jeune **TERRAY** et la baronne naquit un fils illégitime<sup>9</sup> : **Hippolyte TERRAY** dit **ROSCHAK**, puis **Philippe Noël HAUGER**, puis **HAUGER-GOUNOUILHOU**. La baronne **de KRÜDENER** accoucha anonymement à Donaueschingen près de Constance, chez le chirurgien du prince **de FÜRSTENBERG**. Le 21.02.1798, l'enfant fut baptisé dans l'église catholique sous le prénom d'**Hippolyte** et fut déclaré être né de « **Hippolyte** et **Barbara ROSCHAK**, époux de religion calviniste établis à Vevey ». Il fut confié à M<sup>me</sup> **ARMAND**, à Genève. On lui changea alors son identité est il devint **Philippe HAUGER**, né deux mois plus tard, ceci afin de brouiller les pistes. Il étudia à la faculté des Lettres de l'Académie en 1814 et à celle de philosophie l'année suivante. Désirant lui constituer un état-civil "honnête", **Hippolyte TERRAY** et **Juliane de KRÜDENER** parvinrent à faire adopter **Philippe HAUGER** par l'horloger **Pierre Simon GOUNOUILHOU** 1779-1847 avec lequel la baronne était liée.

Après de vagues études de médecine à Montpellier, **Philippe HAUGER** devenu majeur reçut de son géniteur **Hippolyte TERRAY** la somme de 76 000 francs. Son père adoptif ayant tenté de s'approprier cette somme, **Philippe** partit à Paris pour être plus proche de son vrai père puis devint employé de commerce chez Augustin Périer à Grenoble. A Grenoble, il épousa **Marie Émilie de LA FONT** puis s'établit à Paris puis à St-Amand-Montrond où il décéda le 05.10.1838 après avoir eu au moins un fils.

Après ces frasques juvéniles, les *Souvenirs de jeunesse (1793-1803)* écrites par **Mathieu, comte de MOLÉ** 1781-1855 évoquent les changements de perspective morale qui traversèrent et transformèrent **Hippolyte TERRAY** quand vint l'époque de son premier mariage légitime :

« M. Terray, neveu du célèbre abbé de ce nom était de quelques années plus âgé que moi. Des succès obtenus pendant ses études, tant à Paris qu'à l'étranger, dans des universités, quelques bonnes fortunes éclatantes, sa liaison avec Mme de Staël, en avait fait le jeune homme le plus à la mode. Au travers de la frivolité dont il était entouré, j'aperçus en lui un mérite solide, et je le soupçonnais de valoir mieux que ce qu'il faisait. Nous nous fîmes réciproquement quelques avances, et bientôt nous nous liâmes étroitement. Il aimait passionnément les femmes, il avait le goût de l'esprit, et il réunissait tous les avantages que donnent à la jeunesse d'excellentes études, l'éducation la plus soignée et les voyages. Tournés naturellement tous deux vers les spéculations les plus sérieuses, nos entretiens roulaient presque toujours sur la religion, la morale ou la politique. J'amassais déjà, quoique à la vérité sans projet, les matériaux du livre que j'ai publié depuis. Terray écrivait de son côté. Nos discussions franches et sans prétentions n'ayant d'autre objet que de nous éclairer, nous ne nous parlions jamais de ce que nous écrivions. Nos opinions politiques étaient les mêmes, nos sentiments religieux étaient différents. Terray respectait la religion chrétienne, mais la sienne était un déisme raisonné, peut-être même point exempt de doute. L'examen approfondi que j'avais fait de l'authenticité de la révélation et de la vérité du christianisme m'avait au contraire disposé à croire. Je n'avais pas rencontré l'évidence, mais des probabilités si fortes que l'orgueil même de ma raison pouvait s'en contenter. J'aimais véritablement Terray, je faisais cas de son jugement, et, pour moi comme pour lui, j'aurais souhaité qu'il partageât mes sentiments sur le christianisme. Nous ne parlions plus d'autre chose ; il lut à ma prière tous les livres que je lui désignai ; je le vis ébranlé, je redoublai mes efforts ; je m'aperçus qu'il n'aurait pas plutôt les meurs d'un chrétien qu'il en aurait aussi la foi. Je profitai du moment où une femme qu'il aimait éperdument l'avait trahi pour le décider à se marier. Je me trouvai bientôt avoir plus exécuté que je n'avais entrepris. Terray se maria, devint dévot, et dévot dur, austère. Il rompit avec tout ses amis, même avec moi. Ses idées religieuses eurent de l'influence sur ses opinions politiques. Celles-ci devinrent aussi violentes que celles-là étaient exaltées ; après six années de l'intimité la plus

---

<sup>9</sup> Information recueillie sur le site internet de Benoît de Diesbach Belleruche, généalogiste membre de l'Académie Internationale de Généalogie, et de l'Ordre des Palmes Académiques.

constante, nous nous trouvâmes en opposition sur tous les points ; nous renonçâmes à nous voir et nous dûmes réciproquement nous mettre au nombre de nos plus tristes expériences ».

**Hippolyte TERRAY** épousa donc en 1<sup>er</sup> noces en 1800 à Paris **Claire Marie MOREL de VINDÉ** 1782-1806. Dans ses *Souvenirs*, **François Auguste FAUVEAU**, baron de **FRÉNILLY** 1768-1828, p.153, écrivait d'elle :

« Elle épousa Hippolyte Terray, un de mes meilleurs amis, neveu du fameux abbé Terray, fils de l'intendant de Lyon, jeune homme d'un grand mérite et fort digne de m'être préféré, mais fort pieux. La pauvre petite Terray, sevrée de tous sacrements jusqu'à dix-huit ans, mourait d'envie d'être dévote ; elle le devint par amour comme par caractère, et fit le bonheur de son mari, le châtimement de son père et la joie de sa mère (...) M<sup>me</sup> Terray mourut de la poitrine en laissant trois enfants<sup>10</sup>. Vindé, qui détestait son gendre, assurait qu'il avait tué sa fille moralement et physiquement, et il est vrai. Terray était à la fois un saint et un taureau ».



**Marie-Renée Élisabeth CHOPPIN d'ARNOUVILLE** 1763-1835, vicomtesse de **MOREL de VINDÉ** avec sa fille **Claire** en 1798 (la future Madame **Hippolyte TERRAY**).

Peinture par l'illustre **François GÉRARD** 1770-1837 au château de Versailles.

<sup>10</sup> En fait, en mourant elle laissa à **TERRAY** 4 enfants. En note dans ce livre, à la page 200, on relève ceci : « Norvins a connu ce Terray au collège et dans l'émigration : « Plein d'instruction, remarquable sous beaucoup de rapports, il avait un défaut ou un mérite bien rare, il était timide. » (*Souvenirs d'un historien de Napoléon, Mémorial de J. de NORVINS*, Tome II, p. 86).

De ce premier mariage naquirent : **Claudine Béatrix TERRAY** 1800-1846 ; **Charles Louis TERRAY** 1802-1866 ; **Élisabeth Irénée TERRAY** 1804-1863 ; **Claudine Renée Christine TERRAY** 1805-1872.

Cinq ans après la mort de cette 1<sup>e</sup> épouse, **Hippolyte TERRAY** épousa en 1811 à Filescamp près de Braches (Somme) **Marie Léontine d'AINVAL de BRACHE** 1787-1839 d'où **Ernestine TERRAY** 1812-1891 et **Emmanuel TERRAY** 1814-1873. Voici ce que dit le baron de **FRÉNILLY** de ce 2<sup>e</sup> mariage (*Souvenirs*, op.cit., pg. 325) :

« Au mois de mai [1811], mon ami Terray, toujours plein de feu et de piété, avait été forcé de convoler pour ajouter quelques enfants aux quatre qu'il avait déjà de sa pauvre petite femme [feue **Claire de VINDÉ**]. Il avait épousé une M<sup>lle</sup> de Mareuil<sup>11</sup>, d'une famille parlementaire, peu jeune, point jolie, délicate et maigre, douce et honnête, personne de mérite dans laquelle tout disait : « J'ai reçu une bonne éducation dans la Place Royale. »



Portrait pour **Adèle de MAISTRE**. Sans doute sa sœur **Constance**. – Portrait par SV. (Qui est SV. ?).

<sup>11</sup> Erreurs ! **TERRAY** épousa **Léontine d'AINVAL de BRACHE** qui était fille d'une **MAREÛIL**, plus précisément fille d'**Antoinette BOULA de MAREÛIL** 1753-1806. Cette dernière avait épousé en 1772 **Charles d'AINVAL de BRACHE** 1738-1817 qui fut, non pas parlementaire, mais page de Madame la Dauphine et colonel au Régiment des gardes françaises.



*Constance de MAISTRE.*

Puis veuf depuis quatre ans de ce 2<sup>e</sup> mariage avec **Léontine D'AINVAL**, **Hippolyte TERRAY** épousa en 3<sup>e</sup> noces en 1843 **Adèle de Maistre**. Il va sans dire, vu l'âge des conjoints, qu'il n'y eut pas de postérité de ce 3<sup>e</sup> lit. Ce fut peut-être son beau-frère le duc de Montmorency qui avait présenté à **Adèle** la candidature du comte **TERRAY** déjà deux fois veuf. On sait qu'elle entoura son mari de la plus parfaite affection. À sa mort en 1849 lors d'un passage à Chambéry, la châtelaine de La Motte Tilly prit le deuil austère qu'elle ne quitta plus jusqu'à son propre décès à Rome en 1862 (archives de Borgo Cornalese) : « Mon châtelain est au ciel. Je ne veux plus sans lui habiter les châteaux de France ni revoir les grands cercles de famille dont il était la gloire et l'ornement... »

SAVOIE  
FRAD073 - ACTES DE DÉCÈS (1849) - 60  
3E 1195

N<sup>o</sup> 119.  
N<sup>o</sup> Terray  
Claude  
Hippolyte

L'an mil-huit-cent-quarante-neuf et le *vingt* du mois de *novembre* en la Paroisse de *S<sup>t</sup> François de Sales* Commune de *Chambéry* a été faite la déclaration de décès suivante.

Le jour *vingt* du mois de *novembre* à *midi* heures *et demi* dans cette Paroisse, Maison *Longue* après avoir reçu les Sacraments est mort *M<sup>o</sup> Terray Claude Hippolyte, Chevalier de la Légion d'Honneur* agé de *septante-cinq* ans, *ancien Préfet* de profession, natif d' *Paris* demeurant à *Paris* veu en premières noces de *M<sup>o</sup> Aimé Marie Morel de Vindé* en secondes de *M<sup>o</sup> Marie Léontine d'AINVAL de Brache* marié avec *M<sup>o</sup> Anne Marie Adèle de Maistre* fils de *M<sup>o</sup> Jean Antoine Terray* de profession, demeurant à *Paris* et de *M<sup>o</sup> Marie Nicole Bonney de Grosbois* de profession, demeurant à *Paris*

Déclarans *François Gauthier* agé de *huit-quatre* ans, demeurant à *Chambéry* et *Pierre Mokke* agé de *huit-quatre* ans, demeurant à *Chambéry*

Signature du 1.<sup>er</sup> témoin *F. Gauthier*  
Signature du 2.<sup>es</sup> témoin *Mokke*

Le cadavre a été inhumé le jour *vingt* du mois de *novembre* dans le cimetière de *Paris*

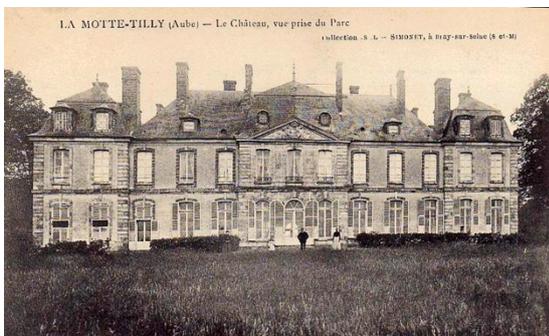
Signature du Curé, Recteur ou Administrateur de la Paroisse  
*Loucheur*

Acte de décès de **Claude Hippolyte TERRAY**.

Le château de La Motte-Tilly qui avait été la propriété de **Hippolyte TERRAY** passa alors par héritage à **Charles Louis TERRAY** 1802-1866, son fils de son premier mariage avec **Claire de MOREL de VINDÉ** 1782-1806. Mais on trouvera en **Appendice** un document prouvant la générosité d'**Hippolyte** par ses dispositions testamentaires à l'égard des plus démunis par des legs aux pauvres et la fondation posthume d'un établissement de Sœurs de l'Instruction chrétienne, dites de la Providence. Le château de La Motte-Tilly avait été construit pour son grand-père **Pierre TERRAY** 1713-1780 intendant de la généralité de Lyon et magistrat financier et pour son grand-oncle l'abbé **Joseph Marie TERRAY** 1715-1778, contrôleur général des finances sous Louis XV.

Son père [Antoine Jean TERRAY](#) 1750-1794 en avait hérité. Il avait été Conseiller au Châtelet de Paris le 16.03.1768, conseiller à la Cour des Aides de Paris le 18.01.1771, maître des requêtes du 05.06.1771 jusqu'à la Révolution, et intendant de Montauban de 1773 à 1774, intendant de Moulins du 14.08.1781 à 1784 et intendant de Lyon de 1784 à 1790.

À la Révolution, [Antoine TERRAY](#) fut arrêté et incarcéré au couvent des Jacobins de Provins puis relâché en 1793. Du temps de la Terreur, il fut arrêté de nouveau et amené à Paris avec son épouse, transféré à La Force sur ordre du comité de Sûreté Générale le 28.12.1793 (8 nivôse an II). Il fut ensuite traduit devant de Tribunal révolutionnaire par arrêté du 23.04.1794 (4 floréal an II) et condamné à mort 6 jours plus tard le 28.04.1794 (9 floréal) ainsi que sa femme pour correspondance et intelligence avec des émigrés, leur fils étant alors toujours en émigration. Son épouse guillotinée le même jour que lui à la Barrière du Trône était [Marie Nicole PERRENEY de GROSOIS](#) 1750-1794 qu'il avait épousée en 1771, et dont il eut, à part [Hippolyte](#), 3 filles : [Pauline](#) 1771-1800 ; [Mélanie](#) 1778-1804 et [Aglée](#) 1788-1867.



*Vue ancienne côté parc et vue moderne côté cour de l'élégant château de la Motte-Tilly.*



*[Nicole PERRENEY de GROSOIS](#) et [Antoine TERRAY de ROSIÈRES](#), les parents de [Hippolyte TERRAY](#), tous deux guillotnés sous la Terreur.*

L'acte de mariage en français.

Traduction certifiée de l'acte de mariage de Nice (original en italien)  
portée sur le registre de la commune de La Motte-Tilly où résidait [Hippolyte TERRAY](#).

Archives de l'Aube - La Motte-Tilly - 1825-1862 - 4E25907 - pp. 116-119

Copie d'un acte produit par monsieur  
Cuvray (Claude Hippolyte) domicilié en son  
château de La Motte Tilly.  
Traduit de l'Italien.

Dominique Galvano, par le grand vicaire  
et du S. Siège apostolique, Evêque de Nice et  
Comte de Trappo, Commandant de l'ordre de S. Maurice  
et S. Euzaire

Du registre, ou registre de mariage pour l'année  
mille huit cent quarante trois, à la paroisse de S.  
Riparatata de notre cathédrale de Nice, a été extrait  
l'acte de la teneur suivante

*Transcription respectant l'orthographe du texte manuscrit sur le registre  
de la commune de La Motte-Tilly.*

*Copie d'un acte produit par monsieur  
Terray Claude Hyppolite domicilié en son  
chateau de La Motte-Tilly.*

**Traduit de l'Italien.**

---

*Domínique Galvano, par la grace de Dieu  
et du S<sup>t</sup> Siège apostolique Evêque de Nice et  
Comte de Drappo, Commandeur de l'ordre de S<sup>t</sup> Maurice  
et S<sup>t</sup> Lazare*

---

*Du registre des actes de mariage pour l'année  
mil huit cent quarante trois de la paroisse de S<sup>te</sup>  
Riparata de notre cathédrale a Nice, a été extrait  
l'acte de la teneur suivante*

---

2<sup>me</sup>

L'an du seigneur mil huit cent quarante trois, le  
huit ou mois de juin, dans la chapelle privée ou  
palais communal royal de Nice, dans le district de la  
parroisse de la Cathédrale, après deux publications dans  
celle parroisse de St. Siquarata et dans celle de St.  
Etienne de Nice, avec dispense de la troisième publication  
et en présence de nous monsieur Dominique Galvano,  
évêque de Nice, comte de Drappo et commandeur  
de l'Ordre de St. Louis, le mariage selon le Rit de la sainte mère  
église.

Entre  
Le très illustre, seigneur Claude D'Appollin  
D'Orsay, ancien préfet de département de la Côte-D'Or  
et de la Saône et Loire, officier de l'Ordre royal de la Légion  
d'Honneur, âgé de soixante huit ans, natif de Paris,  
domicilié à La Motte-Cilly, parroisse de même lieu, diocèse  
de Troyes, fils de feu M<sup>r</sup>. Antoine Jean, Intendant de  
Lyon et de feu dame Marie Thérèse Perrenoy de Grosbois  
veuf en premières nocces de feu dame Marie Anne Morel  
de Vincennes, et en secondes nocces de dame Marie Genevieve  
D'Arval de Brachet  
Et la très illustre demoiselle Anne Thérèse de Cotte

---

*L'an du Seigneur mil huit cent quarante trois, le huit du mois de Juin , dans la chapelle privée du palais communal royal de Nice, dans le district de la paroisse de la cathédrale , après deux publications dans ladite paroisse de S<sup>te</sup> Riparata et dans celle de S<sup>t</sup> Etienne de Nice, avec dispense de la troisième publication et en présence de nous monseigneur Dominique Gavano, évêque de Nice, comte de Drappo et commandeur — A été célébré le mariage selon le Rit de la sainte mère église —————Entre—————*

*Le très illustre seigneur Claude Hyppolite **Terray**, ancien Préfet du département de la côte-D'or et du Loir et Cher, officier de l'ordre royale de la légion d'honneur, âgé de soixante huit ans, natif de Paris, domicilié à La Motte-Tilly, paroisse du même lieu, diocèse de Troyes, fils de feu Antoine Jean, Intendant de Lyon et de feu dame Marie Nicole Perreney de Gros-bois, veuf en premières noces de feu dame Claire Marie Morel de Vimé, et en secondes noces de dame Marie Leontine D'ainval de Brache —————*

*Et la très illustre demoiselle Anne Xaviere Adèle*

17

Les Comtes de Ministre, âgé de cinquante trois ans, natif  
de Chambéry, demeurant à Nice, sous la cathédrale paroy  
cathédrale de St. Reparata, fils de feu monsieur le Comte  
Joseph Minie de Ministre, ministre d'Etat et de feu  
madame la Comtesse Françoise Marguerite de Ministre  
née de Morand

Présens en qualité de témoins les très illustres seigneurs,  
Le Duc Eugene Savoy de Montmorency âgé de soixante  
huit ans, demeurant à la commune de Villastellone par  
Sierant, le Comte Joseph Erinchieri de Venanzon, lieutenant  
général âgé de soixante ans, demeurant dans la commune  
de Nice, le Comte Chelancourt, Antoine Louis âgé de  
quarante sept ans, demeurant à Paris, gentilhomme de la  
chambre et monsieur le marquis de Chabougiron, René  
Charles Hypochite, âgé de soixante trois ans, conseiller  
français à Nice, et avec l'assistance de son Excellence  
le Comte Rodolphe de Ministre, Gouverneur de Nice,  
frère et l'épouse, desquels contractans l'état libre et  
propre par les documents qu'ils nous ont présentés et que  
nous avons ordonné de conserver dans les archives de notre  
chancellerie avec tous les autres actes et provisions par les  
lois de l'église et de l'état.

Ont signé à l'original, signature de l'épouse, Erray  
Claude Hypochite épouse = signature de l'épouse, Adèle  
de Ministre, épouse = signature de l'épouse, Le Comte de  
Ministre = signature du premier témoin, Le Duc de Savoy  
Montmorency = signature du second témoin, Le Comte de Venanzon  
signature du troisième témoin, Comte de Chelancourt, témoin  
signature du quatrième témoin, Le marquis de Chabougiron,  
témoin + Dominique, évêque = Seco pour la chancellerie.

*des comtes de Maistre, âgée de cinquante trois ans, native de Chambéry, domiciliée à Nice dans la susdite paroisse cathédrale de S<sup>te</sup> Riparata, fille de feu monsieur le comte Joseph Marie de Maistre, ministre d'Etat et de feu madame la comtesse Françoise Marguerite de Maistre, née de Morand* —————

*Présens en qualité de témoins les très illustres seigneurs, le Duc Eugène Laval de Montmorency âgé de soixante huit ans, domicilié dans la commune de Villastellone en Piémont, le comte Joseph Trinchieri de Venanzone, lieutenant général âgé de soixante ans, domicilié dans la commune de Nice, le comte Chelaincourt, Antoine Louis, âgé de quarante sept ans, domicilié à Paris, gentilhomme de la chambre et monsieur le marquis de Chateaugiron, René-Charles Hyppolite, âgé de soixante trois ans, consul de France à Nice, et avec l'assistance de son Excellence le comte Rodolphe de Maistre, Gouverneur de Nice, frère de l'épouse ; desquels contractans l'état libre est prouvé par les documents qu'ils nous ont présentés et que nous avons ordonné de conserver dans les archives de notre chancellerie avec tous les autres actes présentés par les lois de l'église et de l'état.* —————

*Ont signé à l'original, signature de l'époux, Terray Claude Hyppolite époux = signature de l'épouse, Adèle de Maistre, épouse = signature des assistants, Le comte de Maistre = signature du premier témoin, Le Duc de Laval Montmorency = signature du second témoin C<sup>e</sup> de Venanson = signature du troisième témoin, Comte de Chelaincourt, témoin = signature du quatrième témoin, Le Marquis de Chateaugiron, témoin ; + Dominique, évêque = Picco pour la chancellerie.*

Pour copie conforme à l'original. Vice de  
Palais épiscopal le seize juin mil huit cent quarante trois.  
(L. S.) signé + Dominique Piquet - signé)  
Seco, pour la chancellerie.

Un pour légalisation de la signature de monseigneur  
Dominique Piquet Vice Vice le 17 juin 1843.  
Le Lieutenant général Gouverneur commandant général de  
la Division (L. S.) signé et se Ministres.

Le suivant est en français sur l'original: N<sup>o</sup>. 385. Pour  
légalisation de la signature ci-dessus de S. E. monsieur le  
comte de Maistre Gouverneur général de la Division de  
Vice Vice le 17 juin 1843. Le Consul de France  
(L. S.) signé M. de Chateaugiron.

Le ministre des affaires étrangères certifie, véritable  
la signature ci-dessus de M. de Chateaugiron Paris le 22 juillet 1843.  
Par autorisation du ministre le chef de B<sup>ureau</sup> de la chancellerie  
(L. S.) signé De La mare.

Je soussigné Ch. Hasenfeld, interprète traducteur-  
juré, spécialement pour les langues étrangères, certifie  
que ce qui précède est une traduction fidèle et conforme à  
l'original qui m'a été présenté et que j'ai rendu après  
l'avoir signé. He Varietot. En foi de quoi j'ai signé  
le présent à Paris le vingt six juillet mil huit cent quarante  
trois. Signé: Hasenfeld.

Un pour légalisation de la signature apposée  
ci-dessus de M<sup>o</sup> Hasenfeld, par nous, juge pour  
l'impêchement de M<sup>o</sup> Le Président de tribunal de  
première instance de la Seine.

Paris le vingt sept juillet mil huit cent quarante  
trois. Signé (And. Vigot) Coffie

*Pour copie conforme à l'original : Nice du Palais épiscopal le seize juin mil huit cent quarante trois. ( L.S. ) signé ) + Dominique Evêque — signé ) Sicco. Pour la chancellerie. —————*

*Vu pour légalisation de la signature de monseigneur Dominique Evêque de Nice. Nice le 17 Juin 1743. Le lieutenant général Gouverneur commandant général de la Division ( L.S. ) signé ) C<sup>te</sup> de Maistre.*

*Le suivant est en français sur l'original : N<sup>o</sup> 385. Pour légalisation de la signature ci-dessus de S.E. monsieur le comte de Maistre Gouverneur général de la division de Nice. Nice le 17 juin 1843. Le Consul de France ( L.S. ) signé ) M<sup>is</sup> de Chateaugiron.*

*Le ministre des affaire étrangères certifie, véritable la signature ci-contre de M. de Chateaugiron. Paris le 22 juillet 1843. Par autorisation du ministre le chef du Bau de la chancellerie ( L.S. ) signé ) De Lamarre. —————*

*Je soussigné Ch. Hasenfeld, interprète traducteur-juré, assermenté pour les langues européennes, certifie que ce qui précède est une traduction fidèle et conforme à l'original qui m'a été présenté et que j'ai rendu après l'avoir signé. Ne varietur. En foi de quoi j'ai signé le présent à Paris le vingt six Juillet mil huit cent quarante trois. Signé : Hasenfeld. —————*

*Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus de M<sup>r</sup> Hasenfeld , par nous, juge , pour l'empêchement de M<sup>r</sup> le Président du Tribunal de première instance de la Seine.*

*Paris le vingt sept Juillet mil huit cent quarante trois. Signé ) Prud<sup>f</sup> Voizot*

*Coppié*

littéralement et certifier conforme à l'acte qui nous a été  
présenté, par nous, Maire, officier de l'état civil de  
commune de La Motte Beilly, soussigné ce jour du  
premier vent-mil huit cent quarante trois.

J. J. J.  
Maire

*Littéralement et certifié conforme à l'acte qui nous a été  
présenté, par nous Maire, officier de l'état civil de la  
commune de La Motte Tilly, soussigné ce jour d'hui  
premier Aout mil huit cent quarante trois.*

*(Gabriel) Vajou  
maire*



## Autres personnages cités dans l'acte de mariage : le célébrant, les témoins, etc.

**Dominique GALVANO** ♂ 29.10.1800 à Bibbiana, province de Pignerol, † 17.08.1855 à Bessano (Pinerolo). Il fit ses études au petit séminaire de Saluzzo et à l'université de Turin. Il fut ordonné prêtre en 1824, puis fut nommé chanoine-chantre à Pignerol, et vicaire général en 1831. Nommé évêque de Nice à l'âge de 33 ans en août 1833, il reçut l'onction épiscopale le 24.11.1833 à Pinerolo. Il débuta officiellement comme évêque le 20.01.1834. Notons qu'avec la fonction d'évêque de Nice revenait aussi le titre de comte de Drappo, ou Drap en français. Drap était un bourg important de la basse vallée du Peillon, à 8 km de Nice. La restauration sarde en 1815 ayant rétabli les droits féodaux, et comme le titre de comte de Drap<sup>12</sup> avait été porté par les évêques de Nice depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, il fut de nouveau porté par le nouvel évêque : **Domenico Galvano, conte di Drappo**.

À peine arrivé à Nice, le dynamique et jeune évêque **Dominique GALVANO** entreprit de nombreuses visites aux paroisses de son diocèse. Il totalisa 147 visites pastorales en 3 ans. Puis, pour réorganiser son diocèse, il convoqua, chose rare à l'époque, un synode à Nice<sup>13</sup> du 8 au 10.09.1839. L'évêque publia l'année suivante les statuts synodaux, à l'usage des prêtres, sous la forme de manuel de pastorale de 571 pages. Ce synode de 1839 fut la base officielle de la pastorale diocésaine durant toute la fin de la période sarde jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État en 1905 : on reconnaît à Mgr **GALVANO** des qualités de grand législateur et d'organisateur hors pair.



*Dominique GALVANO, comte de Drap, évêque de Nice, ca. 1840.*

Dès 1836 **Dominique GALVANO** avait fait publier un catéchisme en langue niçoise, et le renouvela en 1839 avec également une version en langue italienne et une autre en langue française. La dernière version, seulement en italien, fut publiée en 1854, un an avant son décès. En 1842, il avait obtenu l'autorisation d'ouvrir un Petit séminaire pouvant accueillir des élèves laïcs et des futurs clercs. **Dominique GALVANO** fut promu commandeur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare par le roi de Sardaigne Charles-Albert lors de sa visite à Nice en 1836.

---

<sup>12</sup> Les évêques de Nice conservèrent leur titre de comtes de Drap jusqu'en 1963, année à partir de laquelle ce titre tomba en désuétude. Pour en savoir plus sur Drap, on pourra consulter le chapitre *Une paroisse rurale du comté de Nice en 1830* par Paul Mallausséna dans les *Actes du 90<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Nice 1965*, tome III (Bibliothèque Nationale, Paris - 1966, pp. 39-64).

<sup>13</sup> Cf. *Le processus de décision dans un synode diocésain*, par Christiane Andlauer, thèse de doctorat en théologie à l'université de Lorraine (Vol. 1 - 2016).

**Anne André Rodolphe, comte de MAISTRE**, l'unique frère d'**Adèle** et de **Constance**, ♂ 22.09.1789 à Chambéry (Savoie), † 05.02.1866 au château de Borgo Cornalese (Piémont), avait commencé sa carrière militaire en Russie au service du tsar Alexandre I<sup>er</sup>. En effet, son père **Joseph de MAISTRE** y exerçait les fonctions de ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire du roi de Sardaigne alors exilé à Cagliari à cause de l'invasion de la Savoie et du Piémont successivement par les troupes révolutionnaires françaises en 1792, puis par Napoléon Bonaparte en 1796. Devenu cornette (officier des chevaliers gardes), **Rodolphe de MAISTRE** se battit vaillamment au sein de l'armée russe contre les troupes napoléoniennes à Friedland, Smolensk, la Moskova, la Bérézina, Dresde et Leipzig, au point d'être promu au grade de lieutenant-colonel.

Après que le roi sarde Victor Emmanuel I<sup>er</sup> de la maison de Savoie ait pu retrouver ses anciens territoires et retrouver Turin comme capitale de ses états, **Rodolphe de MAISTRE** put rentrer au Piémont en 1817. Il y continua sa carrière militaire au service des rois Charles Félix puis Charles Albert. Il fut officier à Novare, Alexandrie, Turin et Gênes, et finit sa carrière comme gouverneur militaire de la ville et du comté de Nice de 1838 à 1848. Mis alors en disponibilité à cause de son désagrément avec la politique libérale et anticléricale du gouvernement sarde qui adoptait entre autres un décret d'expulsion des Jésuites, on l'écarta en le nommant général et en le mettant à la retraite en 1849<sup>14</sup>. **Rodolphe** s'occupa alors d'éditer les œuvres complètes de son père, le célèbre **Joseph de MAISTRE**.

Chevalier de l'Épée d'or pour le courage militaire (Russie). Chevalier de l'ordre de Saint-Vladimir (Russie). Chevalier du l'ordre du mérite de Prusse. Commandeur de l'ordre de Saint-Louis (France), de Saint-Stanislas et de Sainte-Anne (Russie). Chevalier de l'Étoile de l'ordre de la Couronne de Chêne (Pays-Bas). Grand Croix de la couronne de Fer d'Autriche. Grand-croix de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare (28.09.1838 - Sardaigne). Chevalier de l'ordre Suprême de la Très Sainte Annonciade (25.12.1846 - Sardaigne).

**Rodolphe de MAISTRE** avait épousé le 04.06.1820 à Valence **Charlotte Espérance** (dite **Azélie**) de **PLAN de SIEYÈS de VEYNES** 1799-1889 dont il eut onze enfants.



*Rodolphe de MAISTRE, gouverneur de Nice, vers 1845.*

<sup>14</sup> On avait d'abord voulu le rayer purement et simplement des rôles de l'armée sarde. **Rodolphe** écrivit alors une superbe lettre pleine de finesse autant que de noblesse au général **Alfonso FERRERO**, marquis de **LA MARMORA** 1804-1878, ministre de la Guerre. Voir en **Appendice** le texte de cette lettre admirablement écrite, un modèle de style, et qui atteignit son but ! En contrepoint, voir également en **Appendice** l'article de Charles Doublet dans *L'Éclair du Dimanche*, hebdomadaire niçois, à la date du 18.03.1923. L'essai *La figure du « notable-publiciste » contre l'ordre traditionnel dans le royaume de Sardaigne durant le « printemps des peuples » (1848-1848)*, par Julien Contes, dépeint le rôle d'un notable banquier local, **Auguste CARLONE** 1812-1873, dans la cabale qui mena au retrait de **Rodolphe** de son poste de gouverneur de Nice . Cf. <https://www.pantheonsorbonne.fr/fileadmin/CRHXIX/13contes.pdf>



*Eugène, duc de LAVAL MONTMORENCY, en uniforme de Lieutenant-Général –  
Collection particulière de Xavier de Maistre à Borgo.*



*Constance de MAISTRE.*

**Eugène Alexandre**, 4<sup>e</sup> et dernier duc de **LAVAL MONTMORENCY**, ♂ 20.07.1773 à Frescaty (ou Frescati) près de Metz<sup>15</sup> (Moselle), † 02.04.1851 à 6 h ½ du soir au No 77, rue de Lille à Paris 7<sup>e</sup> (ancien 10<sup>e</sup> arrondissement) ; ∞ (1) 19.10.1801 en l'église des Carmes à Paris<sup>16</sup> **Maximilienne Augustine Henriette de BÉTHUNE de SULLY** ♀ 27.09.1772 à Paris, † 01.01.1833 à 2 h du soir en la maison du Bon Sauveur à Caen<sup>17</sup>, Calvados, s.p. ; ∞ (2) 26.11.1833 en l'église St Cyr de Gênes<sup>18</sup> (Ligurie) **Anne Nicole Françoise Constance Xavière de MAISTRE** ♀ 27.01.1793 à 2 h de l'après-midi à Chambéry<sup>19</sup>, † 02.04.1882 au château de Borgo Cornalese (Piémont), s.p.

---

<sup>15</sup> Cf. Article de Charles Trenchant dans le *Journal des villes et des campagnes* du 10.04.1851, duquel sont extraits de nombreux épisodes de la biographie du duc. D'autres informations sont tirées du *Dictionnaire historique et biographique des Généraux Français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1823*, par M. le Chevalier de Courcelles, tome VIII (Imp. Plassan - Paris 1823, pp. 66-70).

**Eugène** était né au château de Frescaty, paroisse de Saint-Privat les Montigny, près de Metz, chez son oncle **Louis Joseph de MONTMORENCY LAVAL** 1724-1808. Celui-ci, religieux de l'ordre de saint Benoît, fut évêque d'Orléans de 1754 à 1758, évêque de Condom de 1758 à 1760 puis 94<sup>e</sup> évêque de Metz de 1760 à 1801, devenant grand aumônier de France à partir de 1786 et étant nommé cardinal en 1789. Il baptisa l'enfant. Le parrain fut **Alexandre Louis**, marquis de **SAINT-CHAMANS** et de **MONTAIGUILLON** 1726-1778 et la marraine fut **Charlotte Eugénie**, comtesse de **CHOISEUL de STAINVILLE** 1723-1816, abbesse du chapitre noble et séculier de Saint-Louis de Metz.

Dans son dernier testament du 13.03.1748, **Eugène de LAVAL MONTMORENCY** spécifiait : « Je lègue une pension de deux cents francs, sa vie durant, à la veuve **PRÉVOST-CUNY**, au village de Pommérieux, près Metz ; c'est ma sœur de lait ; et cent francs, une fois payés, lui seront ajoutés pour un habillement de dame et quelques messes qu'elle fera dire pour le repos de mon âme. »

Or, on trouve en effet dans les registres paroissiaux du village de Pommérieux, Moselle (Archives Départementales de Moselle, Pommérieux, Naissances-Mariages-Décès, 9 NUM/5E379, pg. 179 & 234 & 346), l'acte de mariage le 26.11.1748 de **François PROVOT** fermier et de **Barbe FERVEUR**, puis la naissance de leur fille **Marie Barbe PROVOT** le 09.11.1773. **Barbe PROVOT** épousa le 12.07.1791 à Pommérieux le charpentier **François CUNY** 1761-1837. Cette **Barbe PROVOT-CUNY** était donc bien la veuve que le duc désignait dans son testament. **Barbe PROVOT-CUNY** mourut le 13.12.1849 à Pommérieux, donc plus d'un an avant que son frère de lait le duc ne meure lui-même à Paris en 1851. Ceci qui rendit caduque la disposition testamentaire si délicatement prévue par lui.

<sup>16</sup> Archives Départementales Seine, Église des Carmes, rue Vaugirard, Paris, Naissances-Mariages, 1800-1802, cote V6E, pg. 19.

<sup>17</sup> Archives Départementales Calvados, Caen, Décès Janvier-Octobre 1833, 4E1486, pg. 3. **Maximilienne** était veuve de **Armand Louis François Edme de BÉTHUNE**, comte de **CHAROST** et de **ANCENIS** 1770-1794, guillotiné sous la Terreur le même jour que les parents de **Hippolyte TERRAY**, le 28.04.1794. Dans un mémoire du Tribunal Civil de la Seine lors d'un procès intenté en 1852 par les nièces du duc à propos de sa succession, **Maximilienne** est rapportée comme ayant été victime d'aliénation mentale dont l'origine remontait au drame de l'exécution de ce 1<sup>er</sup> époux sur l'échafaud. Au bout de quelques années, elle se retira dans l'abbaye bénédictine de Saint-Nicolas de Verneuil-sur-Arve (Eure), dont **Eugène** fut l'un des bienfaiteurs au retours des moniales en 1825.

<sup>18</sup> Le contrat de mariage avait été déposé la veille, 25.11.1833, par devant M<sup>e</sup> Raphaël Savaggi, notaire royal de Collège et d'Amirauté de S.M. à Gênes en présence du comte **Victor-Amédée SALLIER de LA TOUR** 1774-1858, 1<sup>er</sup> secrétaire d'État pour les affaires étrangères, du chevalier Jean François Antoine de **CHODRON d'ORLY**, ministre plénipotentiaire de S.M. le roi de Bavière auprès de S.M. Sarde, du chevalier Ange Michel **CROTTI di COSTOGLIE**, de Charles Jean Dominique de **MENTHON**, comte de **AVIERNOZ**, lieutenant-colonel au 2<sup>e</sup> Régiment de **SAVOIE**.

<sup>19</sup> Le baptême eut lieu le même jour à la paroisse St Léger de Chambéry. Parrain : le chevalier **Nicolas de MAISTRE** 1756-1836 son oncle paternel représenté par **Xavier de VIGNET** 1780-1844, son cousin. Marraine : sa tante paternelle **Anne de MAISTRE** 1758-1822, future comtesse de **SAINT-RÉAL**.

**Eugène de LAVAL MONTMORENCY** s'exila dès 1790 avec sa mère et ses deux frères aînés et reçut à Trèves le dernier brevet de garde-du-corps donné par le roi Louis XVI. En 1792, il combattit sous les ordres de son père<sup>20</sup> aux avant-postes de l'Armée des Princes. En 1793, volontaire de la Légion noire de Mirabeau<sup>21</sup>, il remplit à l'Armée de **CONDÉ** les fonctions d'aide-de-camp du comte de **VIOMESNIL**. Le 14 septembre de cette même année, il vit son frère **Achille de LAVAL MONTMORENCY** 1772-1793 tomber mortellement frappé sur le champ de bataille de Rodenthal dans le Palatinat. Lui-même fut atteint par un éclat d'obus à l'attaque des remparts de Wissembourg, qu'il franchit un des premiers. Il y fit preuve de tant d'habileté et de sang-froid que les troupes joignirent au cri de « Vive le Roi ! » celui de « Vive Montmorency ! ». À la fin de la campagne, le maréchal de **BROGLIE**<sup>22</sup> lui remit au nom du futur souverain le brevet de colonel de Dragons.

N'espérant plus de succès sérieux pour l'Armée de Condé, il la quitta et avec son père, il se rendit à Guenersey, où Lord Moira<sup>23</sup> organisait une expédition royaliste qui échoua. Le jeune émigré allait combattre de nouveau en Allemagne lorsqu'il apprit le licenciement par les Anglais des officiers alliés près de Constance, parmi lesquels son père et **VIOMESNIL**<sup>24</sup>. Il était alors en Angleterre. Il quitta ce pays pour rejoindre le comte de **VIOMESNIL** à Jersey et Guenersey menaçant les côtes de France avec 17 000 hommes. Cette tentative n'aboutit pas non plus. **Eugène de MONTMORENCY** revint alors sur le continent. Il visita successivement Saint-Pétersbourg (Russie) et Mittau en Courlande (aujourd'hui Jelgava en Lettonie), ou le futur Louis XVIII s'était exilé.



*Charles de VIOMESNIL.*

Ces excursions dans l'intérêt de la cause à laquelle il s'était voué ayant été stériles, **Eugène** voulait retourner en Vendée, mais l'insurrection chouanne venait d'y déposer les armes. Il séjourna alors à Londres jusqu'en 1801, y nouant de solides amitiés avec **Charlotte DILLON LEE** 1780-1819, devenue Lady **WEBB** par son mariage en 1799 avec le baronnet **Thomas WEBB** 1775-1823 et aussi avec Lord **Antony-James RADCLYFFE**, comte de **NEWBURGH** 1757-1814. Il visita plus tard la veuve de ce dernier en 1838, **Anne WEBB** 1763-1861 (sœur de **Thomas**) en son domaine de Slindon (Sussex).

---

<sup>20</sup> **Anne Alexandre**, 2<sup>e</sup> duc de **LAVAL MONTMORENCY** 1747-1817, qui épousa en 1764 **Marie Louise de MONTMORENCY LUXEMBOURG** 1750-1829.

<sup>21</sup> La légion noire de Mirabeau dite légion des Hussards de la mort, fut levée par le vicomte **André Boniface RIQUETTI de MIRABEAU** 1754-1792 (surnommé Mirabeau-Tonneau à cause de son obésité) après son émigration en 1791 en pays de Bade pour combattre la Révolution en France.

<sup>22</sup> **Victor François**, 2<sup>e</sup> duc de **BROGLIE** 1718-1804, fait maréchal de France en 1754. Émigré dès 1789, il commandait l'armée contre-révolutionnaire du prince **Louis V de CONDÉ** 1736-1818.

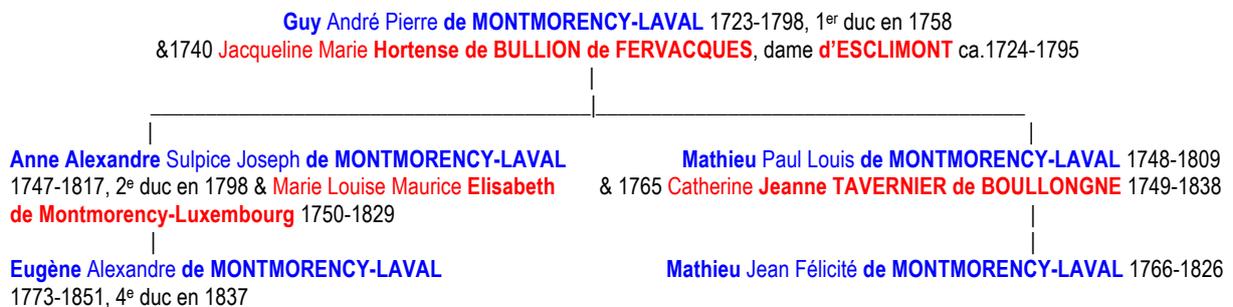
<sup>23</sup> **Francis RAWDON**, lord **MOIRA** puis marquis de **HASTINGS** 1754-1826 avait été chargé en 1795 de soutenir l'expédition entreprise par un corps d'émigrés français sous le commandement de **Joseph de PUISAYE** 1755-1826 afin de soutenir la révolte des Chouans en Vendée. La tentative échoua lors d'un débarquement à Quiberon le 21.07.1795.

<sup>24</sup> **Charles Joseph Hyacinthe du HOUX**, comte, puis marquis de **VIOMESNIL** 1734-1827. Il devint pair du royaume en 1814 et gouverneur de Bretagne, puis maréchal de France en 1817. **Eugène de MONTMORENCY** garda fidèlement le souvenir de ce noble et vaillant personnage puisque de son vivant et jusqu'à la mort de la duchesse **Constance**, une messe était célébrée annuellement pour **Charles de VIOMESNIL** en l'église de Borgo Cornalese (archives de Borgo Cornalese).

Puis, rentré en France, il épousa à Paris **Maximilienne de BÉTHUNE**, veuve du comte **de CHAROST**, petite fille du duc **de SULLY**, héritière du château de Beaumesnil (Eure). Les époux firent vœu d'y faire édifier une chapelle si les Bourbons revenaient au pouvoir, et ils tinrent parole à l'avènement de Louis XVIII : la chapelle fut consacrée en 1820. Déjà, le 21.12.1801, **Eugène** et son cousin issu de germain (voir arbre ci-dessous) **Mathieu de MONTMORENCY**<sup>25</sup> furent parmi les premiers adhérents à la Congrégation, association d'œuvres de piété, créée sous l'impulsion du père **J.B. DELPUITS** 1734-1811 ancien jésuite. Son but était « d'utiliser tous les instruments pour assurer le règne de dieu sur le monde bouleversé<sup>26</sup> ». C'est sûrement en temps que membre de cette Congrégation qu'**Eugène** fut chargé plus tard de porter de Lyon à Paris, caché dans ses bottes, le bref d'excommunication de l'empereur Napoléon par le pape Pie VII, daté de Savone le 11 juin 1809.



*Mathieu de MONTMORENCY.*



<sup>25</sup> Initialement partisan des philosophes, **Mathieu de MONTMORENCY-LAVAL** 1766-1826 fit la guerre de l'Indépendance américaine. Devenu député de la noblesse aux États généraux, il se réunit au Tiers état, puis il émigra en Suisse chez M<sup>me</sup> de Staël. L'exécution de son cadet sous la guillotine, l'abbé **Pierre de LAVAL** 1769-1794, lui ouvrit les yeux et le fit changer de camp : dès lors, **Mathieu** ne songea plus qu'à faire oublier aux Bourbons ses antécédents révolutionnaires par des actes de dévouement. Les récompenses ne se firent pas attendre : il devint successivement aide de camp de Monsieur, maréchal de camp en 1814 et chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême en 1815.

Pendant les Cent-Jours il était à Gand et fut, à la Seconde Restauration, nommé Pair de France. Il fut ministre des Affaires étrangères en 1821, ministre d'État, membre du Conseil privé. Il fut ambassadeur au congrès de Vérone en 1822. Ami de Louis XVIII, de Madame de Staël et de Madame Récamier, il fut élu membre de l'Académie française le 3 novembre 1825, n'ayant d'autres titres littéraires que les discours parlementaires qu'il avait prononcés ... et d'être le gouverneur du duc de Bordeaux.

Une mort subite l'enleva le vendredi saint, 24 mars 1826, au moment où il faisait ses prières, dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin, sa paroisse.

<sup>26</sup> Cette information et celle qui suit concernant le rôle d'**Eugène** à apporter secrètement le bref d'excommunication sont extraites d'un document familial écrit entre 1943 et 1946 par le comte **Xavier de MAISTRE** 1866-1943 et la comtesse **Marie BOULA de MAREÛIL** 1869-1954. Ce document intitulé : *Constance de MAISTRE, Duchesse de LAVAL-MONTMORENCY 1793-1882, Souvenirs et lettres extraits des archives de Borgo* fut recopié et réédité en 1997 par Marguerite Marie de Butler, fille de Maurice Angleys et d'Agnès, née de Maistre. Le dernier fait concernant le transport secret du bref d'excommunication est confirmé dans : *La Congrégation (1801-1830)*, par Geoffroy de Grandmaison (Plon, Paris – 1889, pg. 105) et dans *Napoléon et les Cardinaux Noirs (1810-1814)*, du même auteur (Perrin & C<sup>ie</sup>, Paris – 1895, pg. 102).

Lors de la chute de Napoléon, **Eugène**, qui était devenu chevalier de la Foi<sup>27</sup>, sorti de la retraite à laquelle il s'était condamné depuis son retour en France. Par d'actives démarches, il contribua à faire reconnaître dans les départements de l'Ouest et du Nord l'autorité du nouveau gouvernement. Louis XVIII, en débarquant, lui donna, sur demande du prince de Condé<sup>28</sup>, la croix de Saint-Louis. Peu après, il fut nommé maréchal des camps et armées du roi.

Pendant les cent-jours, le nouveau général fut l'un des promoteurs les plus infatigables et les plus courageux des résistances partielles et impuissantes que les Royalistes s'efforcèrent d'opposer au gouvernement impérial. En 1816, le duc de **FELTRE**<sup>29</sup>, ministre de la guerre, l'adjoignit au maréchal de **VIOMESNIL**, commandant la 13<sup>e</sup> division militaire. En l'absence du comte d'Olonne, il fut alors chargé pendant quelques mois du commandement particulier du Morbihan.

Lorsque **VIOMESNIL** quitta la 13<sup>e</sup> division, **Eugène** fut mis en disponibilité. En 1825, le roi Charles X le nomma lieutenant-général, mais ce ne fut pour lui qu'un titre honorifique.

Très déçu de la tournure des événements de 1830 en France avec l'avènement de Louis-Philippe, roi des Français, **Eugène** se retira en Piémont. Il y acheta la villa de Borgo Cornalese, près de Turin. Il l'agrandit et en fit une demeure très agréable pour sa 2<sup>e</sup> épouse **Constance de MAISTRE**. Mais après plusieurs années passées hors de la France, **Eugène** céda au désir de la revoir, et depuis lors il venait passer chaque année plusieurs mois dans ses terres de Beaumesnil (Eure) et de Vendeuil (Oise). Le duc se lia d'une grande amitié avec son beau-frère **Rodolphe de MAISTRE** 1789-1866, au point que celui-ci résidait en famille avec le duc et la duchesse à Borgo. Et dans son testament de mars 1848, le duc désigna **Rodolphe** comme héritier de tous ses biens.



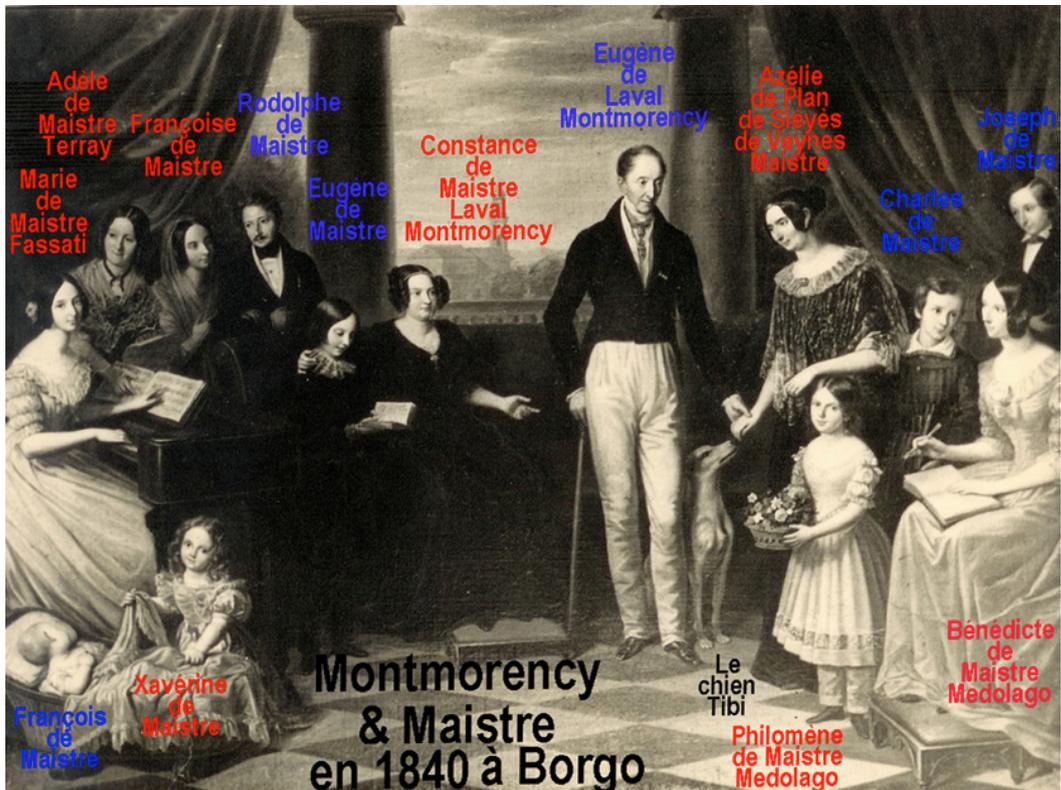
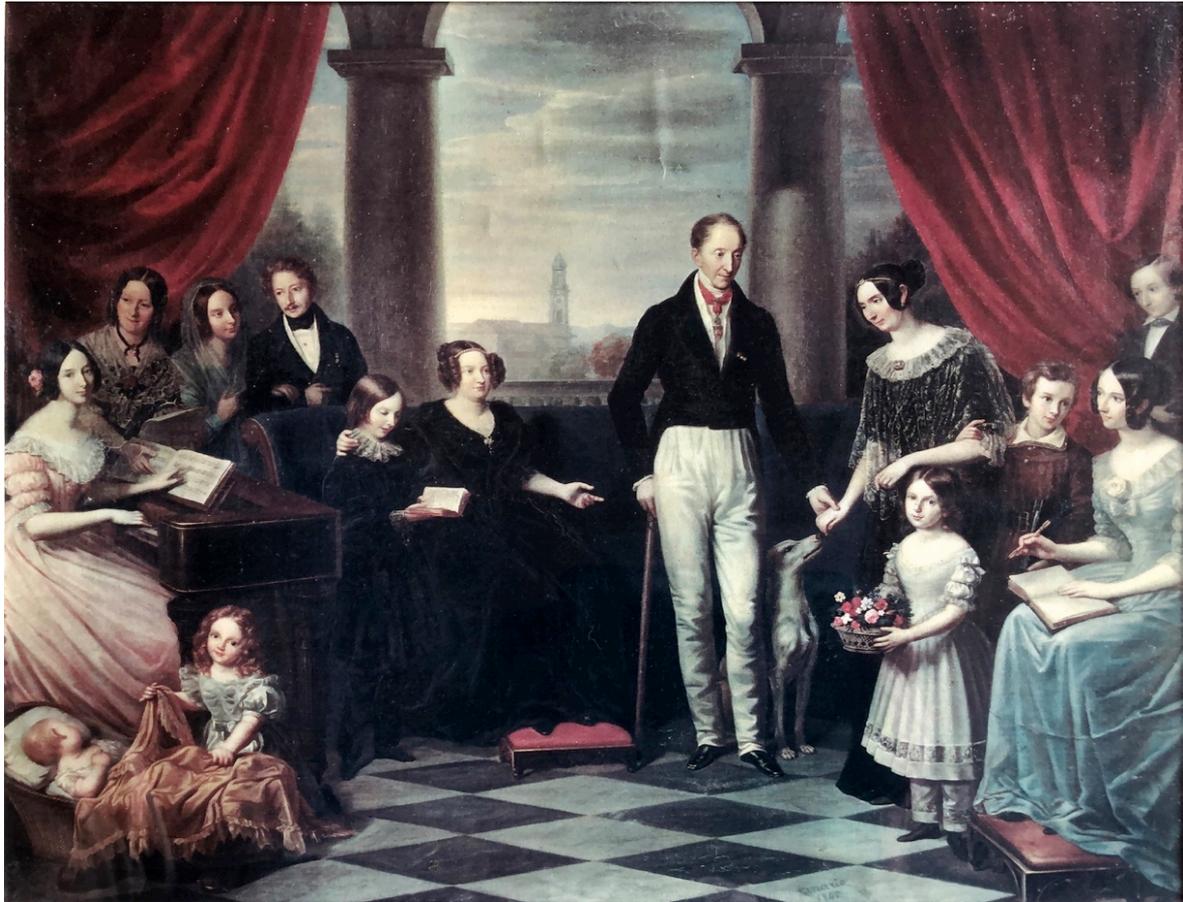
**Constance de MAISTRE.**

---

<sup>27</sup> La Congrégation fut une société discrète mais non secrète et qui fut officiellement dissoute par un décret de l'empereur après son excommunication. Mais l'ordre des Chevaliers de la Foi fut une société secrète. Son but était de défendre le catholicisme et la monarchie légitime. L'ordre fondé par les comtes **Ferdinand de BERTIER** 1782-1864, **Alexis de NOAILLES** 1783-1835 et **Mathieu de MONTMORENCY** (qui en devint le grand maître dès 1809) était initialement destiné à venir en aide au pape Pie VII mis en captivité par Napoléon d'abord à Savone, puis à Fontainebleau. Puis les Chevaliers prirent pour objectif le rétablissement de la monarchie française. Durant la Restauration, ils se regroupèrent dans la tendance parlementaire des ultra-royalistes, avant de se disperser d'eux-mêmes en 1826.

<sup>28</sup> **Louis V Joseph de BOURBON** 1736-1818, 8<sup>e</sup> prince de **CONDÉ** (1740), prince du sang. Il émigra juste après la prise de la Bastille aux Pays-Bas puis à Turin. Il organisa une armée à Worms, sur les bords du Rhin, tandis que les frères du roi établissaient leur quartier général à Coblençe en Rhénanie.

<sup>29</sup> **Henri Jacques Guillaume CLARKE** 1765-1818, général français de la Révolution et de l'Empire, ministre de la Guerre de Napoléon 1<sup>er</sup>, fut fait comte de **HUNEBOURG** puis duc de **FELTRE**. À la chute de Napoléon en 1814, il se rallia à Louis XVIII qui le nomma pair de France et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, puis ministre de la Guerre et maréchal de France. Son petit-fils **Charles de GOYON**, 3<sup>e</sup> duc de **FELTRE** 1844-1930, député des Côtes-du-Nord, épousa en 1879 à Paris 7<sup>e</sup> **Jeanne de CAMBACÉRÈS** 1858-1909. Dans sa jeunesse, **Marie BOULA de MAREÛIL** 1869-1954, épouse de **Xavier de MAISTRE** 1866-1943, rencontrait ce couple dans les salons de **Hubert**, 2<sup>e</sup> duc de **CAMBACÉRÈS** 1798-1881, grand-maître des cérémonies de la maison de Napoléon III et père adoptif de son grand-père maternel **Camille BASSET de CHÂTEAUBOURG** 1813-1857. Cf. *Anecdotes familiales de la main de Marie Boula de Mareüil, comtesse Xavier de Maistre, dédiées à sa fille Geneviève en 1940*, sur le site [www.pxangleys.com](http://www.pxangleys.com).



Le duc et la duchesse de **LAVAL MONTMORENCY** avec la famille du comte **Rodolphe de MAISTRE** en 1840, avec en arrière plan l'église de Borgo Cornalèse qu'il firent édifier l'année précédente. Collection particulière de Xavier de Maistre à Borgo.

Puis le soin de sa santé, de plus en plus chancelante, amena ensuite **Eugène** à résider à Paris à partir de l'automne 1850. Il y mourut 18 mois plus tard. Les funérailles se firent à l'église St Sulpice, et suivant ses désirs, son corps rejoignit celui de sa 1<sup>e</sup> épouse dans la chapelle funéraire de Beaumesnil et son cœur mis dans un reliquaire fut porté dans la crypte sous l'autel de l'église qu'il avait fait construire à Borgo.

Le dernier des **MONTMORENCY LAVAL**<sup>30</sup> laissait le souvenir d'une vie pure et pleine de bienfaits abondants. Royaliste convaincu et fidèle, il démontra un de ces types de loyauté qu'on ne peut qu'honorer dans tous les partis.

**Charles Joseph TRINCHIERI**, comte **de VENANSON** 1769-1847, d'abord officier dans un régiment sarde, restant fidèle à son souverain, rejoignit en 1799 comme **Xavier de MAISTRE** 1763-1852 les troupes russes du général Souvorov<sup>31</sup> combattant Napoléon. À son retour, promu général d'infanterie, il commanda la division militaire de Coni, puis il fut chargé de maintenir l'ordre à Turin lors du coup d'état manqué de 1821. Il devint gouverneur de Gênes et fut promu au grade de lieutenant général en 1830. Il fit valoir ses droits à la retraite en 1831 et se retira à Nice où il habita presque continuellement jusqu'à sa mort sa superbe campagne de Saint-Charles, à la montée de Cimiez, menant une vie presque solitaire et fréquentant peu de monde<sup>32</sup>. Chevalier de l'Épée d'or pour le courage militaire (Russie). Chevalier de l'ordre de Sainte-Anne et de Saint-Vladimir (Russie). Chevalier de l'ordre de l'Aigle Noir et du Mérite militaire (Prusse). Décoré de la Fleur de Lys (France). Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Chevalier de l'ordre des Saints Maurice et Lazare.



**SOUVOROV** à Prague en 1800<sup>33</sup>.

<sup>30</sup> La branche des **LAVAL** se sépara de la branche aînée des **MONTMORENCY** il y a plus de 800 ans. Elle était issue du mariage de **Mathieu de MONTMORENCY** 1174-1230, dit **LE GRAND**, connétable de France sous Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis, avec **Emma de LAVAL** ca.1198-1264.

<sup>31</sup> **Alexandre Vassilievitch SOUVOROV** 1730-1800, comte **RYMNISTKI**, fait prince **ITALIISKI** en 1799 en raison de sa brillante campagne d'Italie, général, gouverneur de Crimée (1786), Feld-Maréchal de Russie (1794), Généralissime de Russie, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade (1799).

<sup>32</sup> Cf. *Biographie niçoise ancienne et moderne ou dictionnaire historique de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions, leurs écrits, leurs talents, leurs mérites et leurs erreurs dans la ville et le comté de Nice; suivie d'une table chronologique des mêmes pour suivre l'histoire, et ornée de portraits*, par Jean-Baptiste Toselli (Imp. de la Société Typographique, Nice - 1860, pp. 304-306).

<sup>33</sup> Portrait exécuté par **Xavier de MAISTRE** 1763-1852. Dans une lettre depuis Prague à sa famille datée du 31.12.1799, **Xavier** indique qu'il peignit le généralissime pendant la retraite de l'armée russe depuis la Suisse sur la Russie et il donne des détails : « Je fais à présent le portait du grand Souvorov : il me donne des séances, chose qu'il fait pour la première fois de sa vie ». **SOUVOROV**, l'un des rares généraux à n'avoir jamais été vaincu, avait pris ses quartiers d'hiver pendant tout le mois de janvier 1800 à Prague. Il y fit célébrer le mariage de son fils avec une princesse de Courlande. Puis repartant vers Moscou, il reçut la

**Antoine Louis GEORGES de CHELAINCOURT**, dit **de BORN**y 1795-1849 fut chef d'escadron à l'état-major, gentilhomme de la Chambre de Louis XVIII, chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut du choléra dans un hôtel particulier à Paris 7<sup>e</sup>. Il avait épousé en 1827 la princesse **Sophia Grigorievna SCHERBATOFF**<sup>34</sup> † 1849, veuve du comte **Piotr Andreevitch SCHOUVALOF** 1771-1808, sénateur et lieutenant général. Il vécut un temps à Florence avec son épouse. Sa sœur, **Julie de CHELAINCOURT** 1810-1896 épousa en 1842 à Nice **Charles SPITALIERI de CESSOLE**, marquis de **CHÂTEAUNEUF** 1807-1871, fils du comte **Hilarion** 1776-1845 qui était le 1<sup>er</sup> président du Sénat Royal de Nice. **Rodolphe de MAISTRE**, gouverneur de Nice, fut un des témoins, étant sûrement lié à cette famille du fait de la position d'**Hilarion** et parce qu'il pouvait parler le russe avec la belle-sœur de la mariée **Sophie de CHELAINCOURT**, née princesse **SCHERBATOFF**.



Le comte de **CHELAINCOURT** et la comtesse, née **SCHERBATOFF**, le comte et la comtesse de **SPARRE** et **M<sup>me</sup> VOGT** – École suédoise. Plume et encre brune, aquarelle. Les personnages sont représentés dans un intérieur typique du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

nouvelle de son injuste disgrâce de la part du tsar Paul 1<sup>er</sup>. Atteint de maladie, **SOUVOROV** mourut 4 mois plus tard. **Xavier**, qui admirait la rude franchise, la serviabilité, l'héroïsme et l'humour du vaillant général l'accompagna dans son exil, lui procurant des soins assidus et étant présent auprès de lui à son décès. Cf. *Xavier de Maistre : étude biographique et littéraire*, par le chanoine Alfred Berthier (E. Vitte, Lyon - pg.77).

<sup>34</sup> Écrit aussi **TCHERBATOF**, **STCHERBATOV**, ou même **SCHERBOTOFF** comme sur sa tombe au cimetière du Père Lachaise.



*Le marquis de CHATEAUGIRON au temps de la Révolution.*

[René Charles Hippolyte LE PRESTRE](#), baron, puis marquis [de CHÂTEAUGIRON](#) 1774-1848, officier d'État-Major, aide de camp du Général [MARCEAU](#), Consul de France à Nice. Il avait émigré au début de la révolution puis était rentré à Rennes dans sa famille. Il fut dénoncé pour son émigration et allait être arrêté, lorsque [François Severin MARCEAU](#) 1769-1793 qui s'était lié d'amitié avec lui pendant un séjour de l'armée à Rennes, lui proposa pour éviter la prison de devenir son aide de camp. [CHATEAUGIRON](#) accepta et prit son service au commencement de décembre 1793. Malheureusement pour lui le général [MARCEAU](#) tomba malade au commencement de février 1794 et dut quitter l'armée. Dénoncé par un rennais comme émigré, le jeune aide de camp ne tarda pas à être arrêté et incarcéré au Luxembourg où il demeura sept mois. Mis en liberté le 3 novembre 1794, il renonça à la carrière militaire et entra, quelques années plus tard dans la diplomatie. En 1799, il devint secrétaire de la légation française à Berlin en Prusse. Plus tard il devint premier secrétaire de l'ambassade française à Saint-Pétersbourg en Russie. Aux cent jours, Napoléon le nomma inspecteur commandant les gardes nationales de Sceaux. Sous la Restauration il fut Conseiller général de la Seine. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1825. Il fut nommé pair de France en 1835 mais ne siégea pas. En 1837, il devint consul général de France à Bucarest en Roumanie, puis en 1839 nommé à Tanger au Maroc, il ne put rejoindre son poste pour raisons de santé. On le nomma consul de France à Nice en 1841 et c'est là qu'il mourut, sans postérité, en 1848. Grand bibliophile, il avait fondé la Société des Bibliophiles Français en 1820 dont il fut le président. Il fut l'ami de Mérimée et Chateaubriand.

*À Corsier,  
le 12 septembre 2020.*

*Pierre X. Angleys*

## Appendice

### Dispositions testamentaires particulières de Claude-Hippolyte Terray.

Source : *Bulletin des Lois de la République Française*, Xe série, tome X (Imp. Impériale – Paris, avril 1853, pp. 736-739).

---

N° 4542. — **DÉCRET** qui autorise la fondation, à la Motte-Tilly (Aube), d'un Établissement de Sœurs de l'Instruction chrétienne dites de la Providence.

Du 12 Novembre 1852.

**LOUIS-NAPOLÉON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,**

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes;

Vu les testament et codicilles olographes, en date des 2 juillet 1839, 10 juillet et 4 octobre 1847, 13 octobre et 17 décembre 1848, par lesquels le sieur Terray a légué: 1° à la fabrique de la Motte-Tilly, une rente annuelle et perpétuelle de cinquante francs, sous condition de services religieux; 2° au bureau de bienfaisance de la Motte-Tilly, une maison habitée par deux sœurs hospitalières de la Providence et servant d'école pour les filles de la commune; une rente annuelle et perpétuelle de six cent cinquante francs destinée à l'entretien des sœurs; une rente de même nature de cinquante francs, spécialement applicable à l'entretien de la maison et du mobilier, sous la condition que les sœurs qui habiteront la maison léguée au moment de son décès jouiront de la totalité de la rente ci-dessus créée et tiendront une école, qui sera gratuite, pour les filles pauvres de la Motte et de Courceroy, et seront aussi chargées de la visite et du soin des malades; 3° à la commune de la Motte-Tilly, une pièce de terre; 4° aux pauvres de la Motte-Tilly et de Courceroy, une rente annuelle et perpétuelle de quatre cent cinquante francs, dont un tiers pour les pauvres de Courceroy, et deux tiers pour ceux de la Motte-Tilly; 5° aux pauvres de ses terres et à ceux de sa dernière paroisse à Paris, une somme de deux mille francs payée annuellement depuis le jour de son décès jusqu'à semblable jour de l'année 1857;

Vu les pièces constatant que le sieur Terray est décédé le 11 août 1849 à Chambéry (Savoie), et qu'il avait son domicile à Paris, dans la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin;

Vu les délibérations du conseil de fabrique de l'église de la Motte-Tilly, du bureau de bienfaisance et du conseil municipal de cette commune, du bureau de bienfaisance de Barbuise, des conseils muni-

cipaux de Courceroy et de la Saulsotte, et du conseil de surveillance de l'administration de l'assistance publique à Paris, en date des 18 novembre, 3 décembre 1849, 25 janvier, 24 février, 6 mars, 9 août, 13, 20 octobre, 10 novembre 1850 et 12 juin 1851, tendant à obtenir l'autorisation d'accepter, chacun en ce qui le concerne, les legs précités;

Vu la délibération, en date du 20 janvier 1852, par laquelle le conseil d'administration de la congrégation des sœurs de l'Instruction chrétienne, dites *de la Providence*, dont la maison mère est à Troyes, a demandé, 1° l'autorisation d'accepter le bénéfice résultant en faveur de ladite congrégation des dispositions testamentaires du sieur Terray; 2° la reconnaissance légale de l'établissement de son ordre existant de fait à la Motte-Tilly dans la maison qui a été léguée;

Vu les procès-verbaux d'estimation portant à quatre mille cent quarante-six francs la valeur de cette maison, et à mille trois cent cinquante-sept francs celle de la pièce de terre destinée à la commune de la Motte-Tilly;

Vu le consentement donné par les héritiers du testateur à la délivrance des legs précités, suivant actes notariés des 18 septembre et 2 décembre 1850;

Vu l'ordonnance du 13 décembre 1835 (1), qui a autorisé la congrégation des sœurs de l'Instruction chrétienne, dites *de la Providence*, à Troyes, à la charge de se conformer aux statuts approuvés par ordonnance du 3 janvier 1827 (2), pour la congrégation des sœurs de l'Enfant-Jésus, à Soissons;

Vu l'engagement pris par les sœurs qui dirigent l'établissement de la Motte-Tilly de se conformer exactement aux statuts approuvés pour la maison mère;

Vu le procès-verbal de l'enquête *de commodo et incommodo* qui a eu lieu à la Motte-Tilly au sujet de la reconnaissance légale de cet établissement;

Vu l'avis du conseil municipal de la Motte-Tilly sur le même objet;

Vu les états de l'actif et du passif des établissements religieux légaux, vérifiés et certifiés par le préfet de l'Aube;

Vu les avis de l'évêque de Troyes et des préfets de l'Aube et de la Seine;

Vu les avis du ministre de l'intérieur, en date des 24 décembre 1851 et 20 août 1852;

Vu les lois des 2 janvier 1817 et 24 mai 1825, et les ordonnances des 2 avril 1817 et 14 janvier 1831;

La section de l'intérieur, de l'Instruction publique et des cultes du Conseil d'état entendue,

(1) 1<sup>re</sup> série, Bull. 405, n° 6167.

(2) 1<sup>re</sup> série, Bull. 137, n° 4720.

DÉCRÈTE :

ART. 1<sup>er</sup>. La congrégation des sœurs de l'Instruction chrétienne, dites *de la Providence*, existant à Troyes (Aube) en vertu d'une ordonnance du 13 décembre 1835, est autorisée à fonder à la Motte-Tilly (même département) un établissement de sœurs de son ordre, à la charge par les membres de cet établissement de se conformer exactement aux statuts de la maison mère approuvés par ordonnance du 3 janvier 1827.

2. La supérieure générale de cette congrégation, le bureau de bienfaisance et le maire de la Motte-Tilly (Aube), et le maire de Courceroy (même département), tant au nom de la commune qu'à défaut de bureau de bienfaisance, sont autorisés à accepter, chacun en ce qui le concerne, et aux charges, clauses et conditions imposées, les legs faits au bureau de bienfaisance de la Motte-Tilly par le sieur *Claude-Hippolyte Terray*, suivant ses testament et codicille olographes des 2 juillet 1839 et 4 octobre 1847, et consistant : 1° en une maison avec dépendances servant d'école pour les filles des communes de la Motte-Tilly et de Courceroy, estimée quatre mille cent quarante-six francs, et devant rester affectée au même usage; 2° en une rente annuelle et perpétuelle de six cent cinquante francs pour l'entretien des sœurs de la Providence qui dirigent ladite école; 3° en une rente de même nature de cinquante francs pour l'entretien de la maison et du mobilier de l'école.

En cas de remboursement de ces rentes, le capital en provenant sera employé en achat de rentes sur l'État.

3. Le trésorier de la fabrique de l'église succursale de la Motte-Tilly est autorisé à accepter, aux charges, clauses et conditions imposées, le legs d'une rente annuelle et perpétuelle de cinquante francs fait à cet établissement par le même testateur suivant son codicille olographe du 13 octobre 1848.

En cas de remboursement de cette rente, le capital en provenant sera employé en achat de rentes sur l'État.

4. Le maire de la commune de la Motte-Tilly, agissant en cette qualité, est autorisé à accepter le legs fait à cette commune, par le même testateur, d'une pièce de terre faisant partie de celle dite *le Marais de l'Ormeau*, estimée mille trois cent cinquante-sept francs soixante centimes, aux clauses et conditions d'un codicille olographe du 17 décembre 1848.

5. Le bureau de bienfaisance de la Motte-Tilly, et le maire

B. n° 590.

( 739 )

de Courceroy, à défaut de bureau de bienfaisance, sont autorisés à accepter, chacun en ce qui le concerne, et aux clauses et conditions imposées, le legs d'une rente annuelle et perpétuelle de quatre cent cinquante francs fait aux pauvres de ces communes par le même testateur, suivant son codicille olographe du 13 octobre 1848.

En cas de remboursement de cette rente, le capital qui en proviendra sera placé en rentes sur l'État.

6. Les bureaux de bienfaisance de la Motte-Tilly et de Barbuise (Aube), les maires des communes de Courceroy et de la Saulotte (même département), à défaut de bureau de bienfaisance, et le directeur de l'administration de l'assistance publique, à Paris (Seine), sont autorisés à accepter, chacun en ce qui le concerne, le legs fait par le sieur *Claude-Hippolyte Terray*, suivant son codicille olographe du 10 juillet 1847, aux pauvres de ses terres et à ceux de la dernière paroisse qu'il a habitée à Paris, d'une somme de deux mille francs payable annuellement depuis le jour de son décès jusqu'au semblable jour de l'année 1857; le tout dans la proportion déterminée et aux conditions imposées par ledit codicille.

7. Le ministre de l'instruction publique et des cultes et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait au palais des Tuileries, le 12 Novembre 1852.

Signé LOUIS-NAPOLÉON.

*Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,*

Signé H. FORTOUL.

---

## **Lettre du général Rodolphe de Maistre au général de La Marmora, et accessoirement à S.M. Charles-Albert (1849).**

Mon cher général, je croyais que la mesure qui m'a rayé des rôles de l'armée était un dernier adieu de monsieur Brava, mais ayant fait retirer mon brevet de retraite, j'ai vu qu'il était contresigné par vous, et cela m'a décidé à mettre sous vos yeux quelques observations sur ma carrière militaire, car je tiens à être estimé des gens que j'estime.

En 1806 j'étais gentilhomme de légation à Saint-Pétersbourg, avec 4000 francs d'appointements. La guerre était au moment de se déclarer et je ne pouvais servir le roi sous des drapeaux qui ne flottaient sur aucun champ de bataille. Je fis demander à S.M. l'autorisation de servir dans les rangs de ses alliés ; Le Roi répondit à son ministre plénipotentiaire, mon père, par un billet royal du 22 août 1806, dans lequel on approuvait hautement mon dévouement. S.M. le Roi ordonnait à son ministre de déclarer à tous ses sujets qui serviraient l'empereur de Russie, qu'elle regarderait comme rendus à elle-même tous les services que nous aurions rendu à son auguste allié. Ces mêmes expressions sont répétées dans une lettre autographe du Roi, du 20 janvier 1813, qui est en ma possession.

Sur cette solennelle et auguste espérance, j'abandonnais ma plume et mes appointements, je montais à cheval à l'âge de 16 ans, et je partis pour la campagne de Friedland. Je me suis ensuite trouvé à tous les grands bals de Smolensk, de Borodino, de Tarantino, de la Bérézina, de Dresde, de Kulm, Leipzig, Troyes, Montmartre et Paris. Sept décorations reçues sur le champ de bataille attestent au moins que j'ai fait mon devoir, et après 43 ans de service, on change les conditions de mon engagement et l'on me refuse de tenir compte de mes campagnes contre la promesse royale. Est-ce justice ?

Je crois inutile de discuter si les guerres auxquelles j'ai pris part ont été ou non utiles à la maison de Savoie. La chute de Bonaparte, les traités de Vienne et de Paris, la restauration de la maison de Savoie, ont été la suite directe et immédiate des campagnes que j'ai faites. Je n'étais qu'un des 50 000 combattants, il est vrai, mais je n'étais point un soldat mercenaire, j'étais un sujet du Roi, servant la cause du Roi, combattant les ennemis du Roi, et quittant le service étranger dès que le drapeau du Roi a été relevé. L'on me refuse de tenir compte des campagnes qui ont rétabli le Roi sur son trône. Est-ce équité ?

Une circonstance particulière mérite encore quelque attention : Si dans les circonstances diverses de quatre années de guerre j'avais été fait prisonnier, j'étais fusillé dans les vingt-quatre heures, et vous m'avouerez mon cher général que c'était là une formalité ennuyeuse. Cependant je m'y suis exposé sans hésiter, pour servir la cause que les Maistre ont toujours servie en Piémont, en Russie, en Allemagne, en France, en Italie.

Après 43 ans de service sans interruption et sans reproches, parvenu au grade de général, et au rang de Collier de l'Ordre, on me jette au rebut et on me prive du traitement que le Roi m'avait accordé pour mes services en qualité de gouverneur ; on viole pour moi une antique coutume en mettant à la retraite un chevalier de l'Annonciade, tout cela en me citant un règlement qui exclut formellement les généraux et les gouverneurs des dispositions de ce règlement. Est-ce loyauté ?

Ce n'est point ici mon cher général une question d'argent : Mon père a sacrifié sa fortune au service du Roi en 1793, il a dépensé celle de ma mère dans la légation de Russie. Son fils n'attache pas grand intérêt à quelques centaines de francs de plus ou de moins. Mais de voir son dévouement au Roi et à sa cause traité de service étranger, voilà qui est un amer sujet de douleur.

La question comme je l'ai posée est une question de justice, d'équité, de loyauté. C'est pour cela que je n'hésite pas à la présenter à M. le général de la Marmora, dont le nom est une garantie, qui l'examinera avec attention.

Si vous jugez à propos de porter cette lettre à la haute connaissance de S.M., je ne m'y oppose point. Faites-en l'usage qu'il vous plaira, et recevez l'assurance de ma haute et affectueuse considération.

Rodolphe de Maistre

**Article d'un quotidien de Nice  
à propos de Rodolphe de MAISTRE et sa famille  
et insistant sur leur intransigence au service de la monarchie et du catholicisme.**

N° 123 — 4<sup>e</sup> Année

Prix : 75 Centimes

Dimanche 18 Mars 1923

# L'ÉCLAIREUR DU DIMANCHE

et "La Vie Pratique, Courrier des Etrangers"

(MM. PLAQUEVANT et MARCON, fondateurs)

DIRECTION : 17-19, Avenue de la Victoire - NICE	PARAIT TOUS LES DIMANCHES Secrétaire de la Rédaction : G. VAN CLEEFF	ABONNEMENT..... { 45 francs l'Année 30 francs la Saison
----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------

**NOTRE PASSÉ**

## LE COMTE RODOLPHE DE MAISTRE

J'écoutais dernièrement, au Palais Masséna, M. Xavier Emanuel parler du théâtre que d'anciens élèves du Royal Collège des Jésuites de Nice organisèrent en 1844 et des soirées que, avec l'approbation de leur recteur d'alors, un Polonais, tant de gens suivirent avec admiration. « Lou teatre de Martin », où le principal personnage, Martin, était un paysan d'ici, parlant dans son dialecte ; « l'illustrissime théâtre », qui ne se gênait guère pour railler les abus politiques. Je voyais défilier les ombres des membres du Comité. Notamment son secrétaire, un comte Joseph de Maistre, qui joua le rôle du Grand Mogol dans une pièce intitulée « Le Cheval de bronze ». Et le charmant poète Eugène Emanuel, qui composa tant de chansons pour cette compagnie ; par exemple, « Lou Revenant », qu'il a dédié audit comte Joseph. Et cet orchestre où le comte Eugène de Cessole fut premier violon. Et tel des membres de ce « teatino », qui écrivit, des bords du Tibre, à un autre de ces amateurs, en pensant à ces soirées : « Mon corps est à Rome, mon âme, à Nice, parmi vous ».

Sur la curieuse et spirituelle conférence de M. Xavier Emanuel planait l'ombre sévère du gouverneur de Nice en 1844, le comte Rodolphe de Maistre. Arrière-petit-fils d'un Niçois, André Maistre, petit-fils de François-Xavier, natif d'Aspremont, qui se maria à Chambéry, devint membre, puis second président, du sénat de Savoie et fut fait comte, fils de Joseph, le grand écrivain, mort en 1821, qui prit la particule après sa mission diplomatique à Pétersbourg, neveu d'André, l'évêque d'Aoste qui est mort en 1818, et de Xavier, l'écrivain qui mourut en 1852, Rodolphe est le dernier représentant de ce qui fut, jusqu'à la floraison du libéralisme italien, l'ancien esprit de la Maison de Savoie et spécialement du roi Charles-Albert. Lieutenant-général et aide de camp de ce souverain, il est nommé ici, en 1838, à la place de Candia. Il est grand-croix des Saints-

Maurice-et-Lazare, commandeur de St-Louis, de St-Stanislas et Ste-Anne de Russie, et, comme Voltaire, du Mérite de Prusse, et de plusieurs autres ordres reluisants. Il était marié à Caroline (ou Charlotte-Espérance) de Plan, des marquis de Siéyès.

Le 17 avril, une de leurs filles est baptisée à la cathédrale, par le chanoine curé Caffarelli, sous les prénoms de Marie-Josèphe-Xavière-Ignazia. Deux prénoms faits pour enchanter les Jésuites de Nice. Parrain, le comte Joseph-Marie de Maistre ; marraine, demoiselle Françoise-Marie de Maistre.

En 1839, le 6 février, la mère du gouverneur, Françoise de Morand, des barons de Saint-Sulpice, meurt à 79 ans ; funérailles à Sainte-Réparate. Le 13 mai, il représente le roi Charles-Albert comme parrain de Charles-Albert-Rodolphe Gerbaix de Sonnaz, fils du major-général Hector ; l'enfant avait été ondoyé en janvier par le chapelain de la brigade de Savoie ; l'évêque de Nice, Galvano, supplée les cérémonies.

En 1840, le 18 avril, Maistre est l'un des témoins de l'abjuration d'une protestante anglaise, qui avait lieu dans l'ancienne église Saint-Jacques, alors dite de l'Annonciation, présentement dite des Italiens. En 1841, 2 février, un fils du gouverneur est baptisé, à la cathédrale, sous les prénoms de François-Ignace, par le chanoine Eugène de Cessole, abbé de Saint-Pons. Parrain, le comte Joseph-Marie de Maistre, qualifié ici d'étudiant ; marraine, « Adélaïde » de Maistre, celle, je suppose, qui se maria ici en 1843 et ne rêvait que l'extermination des non-catholiques. Ignace, encore un prénom du goût des Jésuites. Ce fils du comte Rodolphe épousa ici, en la cathédrale, en 1874, 4 janvier, Marie-Roseline de Villeneuve-Bargemon, dont le père, le marquis Marie-Joseph-Raymond, était préfet de notre département, le maréchal de MacMahon étant président de la République, le duc de Broglie, président du Conseil pour la deuxième fois, Mariage béni par l'évêque Sola. Parmi les témoins, les comtes Eugène de Maistre et Edmond de Damas.

Notre consul, le comte de Canclaux de Ros, a vite pris Maistre en grippe. « Un

intolérant, que le roi de Sardaigne estime », écrit-il en 1839, le 18 avril ; « sa femme et sa sœur » — sans doute celle qui se maria ici en 1843 — « ont dit qu'il faudrait brûler tous les hérétiques qui sont à Nice ; il inspire le dégoût et l'horreur ». En mai, rupture de relations entre les gouvernements de Turin et de Madrid. Notre consul signale que Maistre est « passionnément malveillant et impoli » envers le vice-consul d'Espagne, quand il part, mais courtois, quand il revient en 1840, février.

Le marquis de Châteaugiron, ancien pair de France, prend possession de notre consulat en 1841, juillet. En 1842, 27 mai, Maistre est un des témoins du mariage béni à la cathédrale par le chanoine de Cessole, du marquis Louis Spitalieri de Châteauneuf, fils du comte Hilarion, et de Julienne de Chalaincourt. En 1843, le 8 juin, il assiste au mariage, célébré par l'évêque Galvano dans la chapelle du palais royal (notre actuelle préfecture), de sa sœur « Anne-Xavière-Adèle » (probablement l'Adélaïde de plus haut) et d'un ancien préfet de la Côte d'Or, Claude Ferray. Témoins, le duc Eugène « Laval de Montmorency » — c'était, je crois, le beau-frère de notre gouverneur ; — le comte Joseph Trinchieri de Venanson, lieutenant général ; le comte Antoine de Chalaincourt, gentilhomme de la chambre du roi des Français ; et notre consul, qui, chose curieuse, n'a point parlé de cela dans sa correspondance avec son ministre. Adèle avait dépassé la cinquantaine.

Châteaugiron ne tarde pas à juger Maistre sévèrement. « Partial pour les Russes, antifrançais, élevé dans les idées de son père, il est ennemi de la révolution de juillet et des principes qui l'ont amenée » (1843, 23 décembre)... « Il a pris une mesure vexatoire » (1845, 20 septembre)... « Les deux jeunes princes d'Espagne, Carlos, comte de Montemolin, le Carlos VI des légitimistes, et Jean, ne quittent pas le gouverneur et vont au théâtre dans sa loge » (4 octobre). Il a les plus grands égards pour leur père, l'ex-Carlos V, maintenant comte de Molina, quand celui-ci est autorisé à quitter la France et vient les rejoindre à Nice.

« Il vient de faire un coup d'Etat. Sans prévenir aucun consul, à la russe, il a retenu tous les journaux français qui portaient un autre nom au bas de celui de mes collègues. Mes « Débats » sont le seul qui existe maintenant ici » (1846, 18 novembre).

Chose curieuse : le terrible Rodolphe ne dédaignait pas d'assister, avec l'évêque, le président du Sénat, les consuls de la ville, à ces représentations du « teatino Martiniano » où le tout Nice se précipitait pour trouver une place et entendre le paysan niçois plaisanter dans son idiome qui n'a pas la vulgarité que tant d'ignorants jugent opportun et malin de lui prêter. Pourquoi donc vous pâmer d'aise devant le provençal et vous voiler la face devant le Niçois ? admirer Mistral et ignorer Rancher ? Si Son Excellence M. le lieutenant général s'assied devant la scène des anciens élèves des Jésuites, n'oublions pas qu'un membre de sa famille, porteur d'un prénom illustré par son père, est le secrétaire de leur troupe théâtrale : le parrain de deux de ses enfants, qu'on qualifiait d'étudiant en 1841, l'ami du poète Eugène Emanuel.

Châteaugiron n'a rien écrit sur trois cérémonies auxquelles le gouverneur avait pris part. Le mariage de sa fille Marie-Marguerite, béni par l'évêque dans la chapelle du palais, en 1845, 6 novembre ; elle épousait le marquis Dominique-Gaétan Fossati Roero San Severino, maréchal-des-logis de la compagnie des gardes du corps du roi de Sardaigne. Le baptême, conféré par le grand vicaire Guiglia dans la chapelle du collège des Jésuites, alors « Regio convitto », en 1847, 28 février, d'une juive dont Maistre et sa femme sont parrain et marraine. Le mariage, béni par cet ecclésiastique le 28 novembre, d'Auguste Blavet et de Joséphine Lattès, une israélite dont Guiglia venait de recevoir la conversion : Maistre en est un des témoins.

Son rôle en 1848, chacun le connaît. Le jour de l'an, trois députés de la jeunesse niçoise lui demandent de fêter le rétablissement de la santé du roi Charles-Albert « par une démonstration paisible », écrit Châteaugiron le 14. « Il a refusé et menacé de la force armée. Pourtant nul peuple n'est plus doux et moins disposé à de sanglantes insurrections que les Niçois. On est aigri. Le « Concordia » de Turin déclare que le gouverneur fait la guerre, comme Don Quichotte, contre des moulins à vent ». Lettre du 25 : « Le numéro du 16 du journal que la liberté de la presse a fait naître enfin ici » — c'était l'« Echo » — avait rendu compte « des mouvements militaires dont M. le comte de Maistre a parlé. Il est descendu dans l'arène par une lettre où l'on ne reconnaît pas le style de son père et de son oncle. Polémique généralement blâmée. Ci-joint une caricature publiée avec la permission de la censure et dirigée contre lui ». Lettre du 4 février : « Tout s'envenime. Le gouverneur n'est pas allé, ni l'évêque, ni

la municipalité, à la messe que les jeunes gens faisaient dire, à la cathédrale, vendredi dernier, pour les victimes des troubles de Milan. Il a défendu à la musique militaire de s'y rendre. Le surlendemain, quand il alla à la messe avec la plupart des officiers, la moitié de la population se rangea sur son passage, mais sans le saluer ; lorsqu'il en revint, sifflets et huées ».

Charles-Albert accorde la constitution. « La nouvelle en est apportée », écrit notre consul le 10, « la nuit, par une estafette. Le gouverneur l'a communiquée en riant et en applaudissant ». Ne riait-il pas jaune ? Châteaugiron est trop fin pour le dire. Et le lendemain : « Hier, au théâtre, une pièce où fourmillèrent les allusions. M. le comte de Maistre y était en grand uniforme. Ce matin, le courrier lui apporta sa nomination de général. On dit qu'il sera fait pair », terme qui surprend sous la plume de notre consul ; mais c'est un ancien pair de France qui écrit. « Il est remplacé par le comte de Sonnaz, qui a fait plusieurs campagnes au service de la France et reçu la Légion d'honneur ». Le père de l'enfant baptisé en 1839.

Vous savez que Rodolphe de Maistre donna en 1851, à Paris, un premier recueil des lettres de son illustre père. Vraiment, l'autre jour, au Palais Masséna, tandis qu'un de mes anciens élèves, et des meilleurs, parlait du théâtre de chez les Jésuites, le nom du secrétaire de ce groupe et son prénom me faisaient penser au grand écrivain dont un critique, qui n'est point un catholique, a dit : « Nul penseur n'a plus aimé la France, plus souvent et mieux étudié son génie et sa mission civilisatrice, peu d'écrivains ont fait plus d'honneur à notre langue ». Je rêvais à la lettre envoyée par le grand Joseph de Maistre, en 1806, de Pétersbourg, à un de ses amis d'ici, le baron Pauliani : « Fontaines du Temple, grottes du Magnan, que vous êtes loin ! » A son père, natif d'Aspremont ; à son aïeul, originaire de Nice même.

GEORGES DOUBLET.

## RÉVÉLATION

*Je sens de plus en plus, quand je vous vois, Mignonne,  
En moi s'épanouir un idéal bonheur.  
Je ne puis définir ce que ressent mon cœur  
Pour vous que j'aime ainsi qu'on aime une madone.*

*J'aime votre regard reflétant la douceur  
Harmonieuse et pure, oh ! que Dieu me pardonne  
Vous êtes, je crois bien, Ego même en personne  
Aux traits éblouissants de grâce et de candeur.*

*Comment ne pas vouloir, hélas ! que je soupire  
Puisque je suis grisé par votre doux sourire.  
Où ! votre image est là toujours devant mes yeux.*

*Vos attraits sont aussi présents à ma pensée,  
Je voudrais que mon âme à la vôtre enlaccée  
S'envolât à jamais, dans l'infini des cieux.*

H. SALOMON.



# Fraissinet

LE TEINTURIER  
DU MONDE ÉLEGANT

S'Adresser sans ses  
Succursales de Nice :

3. Av. G.-Clemenceau - Tél. 45-01  
20. Rue Hôtel-des-Postes  
(Angle Place Wilson)  
1. Place Magenta  
5. Rue Meyerbeer  
9. Rue du Palais  
20. Rue de la Buffa  
14. Rue Miron  
16. Rue de la Préfecture  
212. Av. de la Californie

USINE MODÈLE A NICE

39, Route de la Corniche :: T. 36-38



Avoir une bonne vue  
c'est important.

Le public commence à comprendre la nécessité de se corriger la vue avec des verres. Nous estimons qu'une salle d'examen avec des appareils les plus modernes est la chose essentielle pour acquérir sa confiance.



Nous n'avons qu'une paire d'yeux pour toute la durée de notre vie. Il ne faut donc pas les négliger pas plus qu'en abuser.

Vos yeux peuvent avoir besoin de soins. Dans ce cas, venez chez nous. Après examen consciencieux de votre vue, notre spécialiste vous donnera les verres qui corrigeront votre vision défectueuse.

Une bonne paire de verres parfaitement ajustés vous soulagera les nerfs et empêchera les étourdissements.

EXAMEN GRATUIT DE LA VUE

CRYSTAL  
OPTICAL Co

52, Rue Hôtel-des-Postes - NICE

(En face Félix Potin)